

## AUTOUR DE NANTES

---

# LÉOPOLD-SIGISBERT HUGO

ET

## SOPHIE TRÉBUCHET

---

Beaucoup d'erreurs ont été répandues comme à plaisir sur les origines de Victor Hugo. Nul plus que le poète lui-même n'a contribué à les propager.

D'autre part, ses amis forcés de constater ses ignorances ou ses oublis sur sa famille maternelle ont néanmoins voulu trouver dans ses œuvres maints souvenirs empruntés aux récits que lui avait faits sa mère. Entreprise décevante qui ne mérite guère d'être reprise et qui ne peut aboutir qu'à de problématiques conclusions.

Est-ce à dire que l'histoire de sa famille maternelle ne mérite pas d'être écrite ? Telle n'est pas notre pensée. Tout ce qui touche à un grand écrivain offre quelque intérêt.

Deux motifs nous incitent à mettre en lumière l'histoire de la famille Trébuchet : vérifier les légendes que le poète a répandues dans un but non désintéressé sur sa mère, établir à l'aide de documents précis, et non point en ajoutant légende à légende, ce que fut celle-ci.

Dans ce but, nous avons rédigé aussi fidèlement que possible, sinon la généalogie, du moins le livre de raison de la famille Trébuchet. Il nous servira de guide dans cette étude. Il ne manque pas, d'ailleurs, d'intérêt; il montre ce qu'était une famille d'artisans et de petite bourgeoisie au sein du comté Nantais, avant la Révolution.

Nous avons accompli le même travail sur la famille de M. Le Normand, grand-père maternel de M<sup>me</sup> Hugo. Nous l'avons suivi dans le monde de la procédure, au sud de la Loire et à Nantes, avant et pendant la Révolution. Il nous a fallu à ce sujet retracer l'histoire du tribunal révolutionnaire et en écrire un chapitre nouveau et inédit.

Nous nous sommes ensuite appliqué à retrouver les états de service du général Hugo, en Vendée et en Bretagne. Nous ne nous sommes pas contenté de lire ses *Mémoires*, nous les avons contrôlés par l'examen de la correspondance militaire concernant les événements de ce temps fertile en aventures de toutes sortes. Quelques documents concernant la famille Trébuchet nous ont permis de hasarder quelques vues nouvelles sur les circonstances dans lesquelles le père et la mère du poète se rencontrèrent à Châteaubriant.

Aux profils de ces divers personnages, nous avons joint le tableau du milieu dans lequel ils vécurent, de leurs maisons, de leur parenté, des événements dont ils furent acteurs ou témoins.

Le lecteur nous pardonnera, si nous avons moins cherché à l'amuser qu'à l'instruire. En tout ce qui concerne notre récit, nous avons fait taire l'imagination pour n'écouter que les documents.

#### **Les Forges de la baronnie de Châteaubriant.**

Tous ceux qui ont observé la géographie économique de l'ancien comté Nantais, telle qu'elle subsista jusque sous Napoléon III, ont remarqué la multiplicité des établissements métallurgiques dans les arrondissements d'Ancenis et de Châteaubriant. Partout où nous trouvons un étang, un cours d'eau, une forêt, nous rencontrons aussi une forge ou une ancienne ferrière, des dépôts de scories dont les plus antiques sont peut-être antérieurs à Jésus-Christ. La

chute d'eau mettait en mouvement les soufflets et les pilons de la forge; les taillis voisins fournissaient les bois nécessaires à la fonte des minerais venus des minières de Rougé, de Meilleraie, ou de gisements plus voisins.

Les barons d'Ancenis veillaient à la prospérité de leurs forges de la Poitevineière et de la Provotière, en Riaillé. Les princes de Condé, barons de Châteaubriant, s'intéressaient particulièrement à leurs forges de Moïsdon. On peut voir encore sur les bords de la rivière Péan, les bâtiments qu'y éleva le plus illustre d'entre eux, le grand Condé, solides maisons couvertes d'ardoises, vastes magasins aux toits caractéristiques qui s'harmonisent avec le paysage gris et bleuté que dessinent les roches voisines et l'interminable étang aux eaux d'étain qui alimentait l'ancienne ferrière.

Deux forges, celle de Gravotel, puis celle de la Forge-Péan nommée la Forge-Neuve, donnaient à Moïsdon une physionomie industrielle qu'il a perdue depuis près de cinquante années. Là ont été fondus les boulets qui ont servi aux corsaires nantais sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, aux armées républicaines, aux artilleurs de Napoléon. Entre temps, quand la guerre n'exerçait plus ses ravages, les forges moïsdonnaises fournissaient aux maréchaux-ferrands, aux taillandiers les fers de leurs outils, les socs de charrues, les paisibles marmites des ménagères, les ancres des bateaux pêcheurs. Retenons bien les noms de ces forges, elles ont facilité le mariage de Sophie Trébuchet et de Léopold Hugo.

Les Condé venaient rarement à Châteaubriant, mais ils y entretenaient un fermier général. A la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, c'était M. de Lavau. Sous la direction de celui-ci, M. de Seigne, un Suisse catholique du canton de Berne, qui épousa, à Moïsdon, une protestante convertie, M<sup>lle</sup> Parpait, administrait les forges. Les directeurs des forges étaient

généralement des étrangers, gens de l'Est ou de la Normandie.

Ils gouvernaient tout un petit monde d'ouvriers spécialisés, cantonnés dans leur métier de père en fils : fondeurs, mouleurs, marteleurs, affineurs, chauffeurs, qui tous avaient leurs aides ou valets. Chaque forge avait à son service un chirurgien ou à son défaut « un renoueur de jambes », sorte de rebouteur chargé de remettre en place les os brisés, les tendons froissés au cours des pénibles travaux auxquels se livraient ces vaillants ouvriers. De temps à autre, ces fonctions étaient exercées par le vicaire du pays. L'un d'eux, l'abbé Prêt, a laissé sur ce sujet une note caractéristique qui ne manque pas d'humour, ni de pittoresque. « Je soussigné, lisons-nous dans le registre du Petit-Auverné, dans la vingt et unième année de mon vicariat au Grand-Bourg-d'Auverné, ai eu l'honneur, si c'en est un, de servir la trêve de ladite paroisse d'Auverné en qualité de renoueur de jambes, depuis le 11 novembre 1783, jusqu'au 17 janvier 1784. »

Les ouvriers des forges avaient leur chapelle spéciale dédiée à Saint-Eloi. Rebâtie au XVIII<sup>e</sup> siècle, elle fut bénite, le 8 octobre 1748, par M. l'abbé de Chambellan, président au Parlement de Bretagne. Elle est toujours debout près de la maison du directeur, presque au sommet du coteau. Beaucoup de mineurs y ont contracté mariage sous les yeux de leur aumônier.

#### **Une famille de fondeurs : les Trébuchet.**

On se plaît à fixer au Petit-Auverné l'origine de la famille Trébuchet. On rappelle à ce propos que Victor Hugo a signé ses premiers vers du pseudonyme d'Auverney, hommage rendu par lui à sa mère et à son grand-père maternel.

Cependant le fait n'est pas absolument exact. Les Tré-

buchet ont vécu d'abord à Riaillé, puis à Moisdon. Ils quittèrent cette dernière localité pour se fixer au Petit-Auverné, quand ils cessèrent d'être fondeurs pour devenir hommes de loi ou marins.

Tous ceux que nous trouvons pendant soixante ans à Riaillé ou à Moisdon sont fondeurs ou mouleurs en chefs. Ils sont tous parents : ils figurent aux baptêmes les uns des autres sans qu'il soit possible d'indiquer leurs degrés de consanguinité. Ils s'intitulent : « honorables hommes maîtres Jean, Gilles ou Guillaume Trébuchet ».

Le plus ancien connu, Gilles, était maître fondeur à la Poitevine, en Riaillé.

Il eut pour fils aîné Jean, qui s'installa à Moisdon et y fut maître fondeur à la Forge-Péan au début du xvii<sup>e</sup> siècle. Ce Jean avait un frère nommé Guillaume et deux sœurs mariées à des employés de la même forge.

Il épousa en premières noces Renée Oger. Demeuré veuf, il se remaria, le 16 octobre 1708, à Françoise Louvigné, fille elle-même d'un maître fondeur de Moisdon, Michel Louvigné, retiré au petit bourg de Saint-Sulpice-d'Auverné. Cette alliance est importante dans l'histoire des Trébuchet : elle leur apporta l'aisance, elle leur procura une maison qu'ils habitèrent dans la suite, la Renaudière<sup>1</sup>, au bourg du Petit-Auverné; un jour, grâce à elle, ils cesseront d'être fondeurs pour devenir procureurs, puis médecins.

Les Louvigné étaient d'excellents chrétiens en même temps que des propriétaires aisés. Parmi les signatures qui se lisent au-dessous de l'acte de mariage de Françoise Louvigné et de Jean Trébuchet, deux méritent d'être signalées : la première est celle de M. Gautron de la Bate, recteur de Moisdon et prieur de Saint-Pierre-d'Auverné, il a tenu lui-même à célébrer le mariage de ses administrés ; la

1. Les Renaudières ou la Renaudière (on trouve les deux graphies), sert aujourd'hui de presbytère au Petit-Auverné. Mais il ne subsiste plus rien aujourd'hui de l'ancienne demeure des Trébuchet. Elle fut détruite lors de la construction du presbytère actuel.

seconde, est celle d'un frère de la mariée, Jean Louvigné, *sous-diacre indigne*, ainsi s'est-il qualifié par excès d'humilité. Avant d'entrer dans les ordres, il avait été marié. Il fut, dans la suite, vicaire à Moisdon son domicile.

Un autre Louvigné à la même époque figure dans les registres du Petit-Auverné. Il fait suivre son nom de ces titres reluisants : « médecin et conseiller du roi ». Il ne fit que passer au pays natal; il alla chercher fortune sur un théâtre plus digne de ses talents.

Jean Trébuchet et Françoise Louvigné eurent au moins treize enfants : les huit premiers furent baptisés à Moisdon, les cinq autres au Petit-Auverné.

Lorsqu'on examine cet admirable livret de famille que nous sommes parvenu à reconstituer intégralement, on est frappé par la tenue morale de ce foyer vraiment chrétien. Nombreux sont les membres du clergé qui honorent de leur signature les actes de baptêmes de ces nombreux enfants : tel M. Jarry, recteur de la Couyère en l'évêché de Rennes, M. Alain Desprez, recteur et chroniqueur de Saint-Julien de Vouvantes. Tour à tour, les administrateurs des forges, les autorités locales acceptent d'être parrains des enfants : M. Guy de Lavau, fermier général du prince de Condé; M. de Seigne, directeur des Forges; son gendre, M. Barbier; M. M. Siméon de Guéry, M. Guynement de Keralio, propriétaire d'Heurtebise.

L'entente était parfaite entre ouvriers et administrateurs des forges : c'est par centaines que l'on compte les baptêmes où ces derniers figurent comme parrains des fils de leurs employés.

Il importe de signaler les plus remarquables de ces treize enfants, tout au moins par le rôle qu'ils joueront au cours de ce récit : *Louis-Maurice*, l'aîné des garçons qui succéda à son père aux forges d'abord, puis aux Renaudières au petit bourg d'Auverné; *Jeanne*, mariée premièrement à maître René Lotellier, un fondateur de Martigné-Ferchault;

secondement, à maître Julien Roger, régisseur du château d'Épinard, en Auverné; en troisième lieu, à Pierre Le Métayer, sieur du Bourg. Elle fut de ce fait la belle-mère de M. l'abbé Etienne-Mathurin Le Métayer, dont il sera plusieurs fois question au cours de cette étude. La troisième fille, *Marie-Françoise*, épousa maître Julien Ménager, un fondateur fixé à la Prévière, en Anjou, siège ancien des forges de Pouancé. Les deux plus jeunes des filles, *Françoise-Louise* et *Anne-Marguerite*, épousèrent deux hommes de loi, la première M. René-Antoine Robin, notaire à la Chapelle-Glain (elle sera l'éducatrice de Sophie Trébuchet); la seconde, maître René-Clément Daniel, patricien sorti de la Chapelle-Glain, mais fixé à Nantes, en Saint-Clément. Le dernier-né de ces treize enfants fut *Jean-François*, le grand-père de Victor Hugo, dont nous raconterons l'existence aventureuse.

Avant d'aborder ce récit, voyons quelle était la situation sociale de la famille au Petit-Auverné.

Saint-Sulpice-d'Auverné, qu'on appelle aussi le Petit-Bourg, pour le distinguer de Saint-Pierre-d'Auverné ou le Grand-Bourg, n'avait aucun point de ressemblance avec Moisson. Le clocher fortifié de cette dernière localité abritait depuis des siècles une population demi-industrielle, demi-agricole. Le Petit-Bourg ne comptait que des laboureurs. Simple trêve du Grand-Auverné, c'était un humble village que dirigeait au point de vue spirituel un vicaire dépendant du recteur du Grand-Bourg. L'église de Saint-Sulpice était une misérable grange sans aucun style. Le pays était couvert de champs, de bois, de landes et de pâtis. On y trouvait quelques carrières d'ardoises. La seigneurie de la Rivière était le centre féodal du pays, mais abandonnées de ses propriétaires, ses vastes salles servaient de logements aux fermiers.

Deux familles nobles étaient fixées dans la paroisse : M. de Boisadam, conseiller au Parlement de Bretagne,

vivait à l'Épinard. Heurtebise, dont le nom marque la situation et le caractère sévère était la demeure de M. Le Maignan du Bois-Vignau, un Poitevin, ancien capitaine au régiment de Royal-Infanterie. Il l'avait reçu des mains de sa femme, M<sup>me</sup> Guynement de Keralio, dont les frères furent de braves et savants officiers<sup>2</sup>. Victor Hugo a cité l'un d'eux dans son roman de *Quatre-Vingt-Treize*, sans qu'on puisse dire qu'il ait recueilli ce nom dans les souvenirs de sa mère. Des relations particulièrement suivies s'établirent entre les propriétaires d'Heurtebise et de la Renaudière. Il n'est pas un baptême, pas un mariage de l'une et l'autre famille où l'on ne constate les signatures des uns ou des autres de leurs membres. Nous trouverons, un jour, Sophie Trébuchet en contact intime avec les sœurs du chevalier Le Maignan, chouan militant dans le pays d'Auverné.

Sans être sur le même pied que les seigneurs d'Heurtebise, les Trébuchet venaient immédiatement après eux. Le curé d'Auverné présidait les mariages des uns et des autres, preuve évidente de la considération qu'il leur accordait. Autre marque de bonne entente entre le clergé et la famille, Messieurs les vicaires de Saint-Sulpice-d'Auverné, M. Roger, M. Desportes Le Normand, fréquentaient assidûment la Renaudière. Leur successeur M. Etienne-Mathurin Le Métayer, beau-fils de Jeanne Trébuchet, fut un ami plus intime encore. Fixé dans le voisinage de Châteaubriant par l'amour du pays natal, il fut curé de Saint-Aubin-des-Châteaux dans les années qui précédèrent la Révolution. Nous le retrouverons au Petit-Auverné à cette époque, ainsi qu'à Châteaubriant après la pacification de la Prévalaie.

Ceux qui affirment que la Renaudière possédait une bibliothèque et qu'elle était remplie des ouvrages des philosophes du xviii<sup>e</sup> siècle ne l'ont point compulsée. Je ne l'ai pas davantage parcourue, mais fort de la connaissance

2. Cf. LEVOT, *Biographie bretonne*, t. I, p. 1-4.

que j'ai de ce milieu paisible et chrétien, j'ose affirmer qu'on y voyait plus de livres pieux, paroissiens ou méditations pour les temps d'Avent et de Carême, que de romans de Voltaire ou de Rousseau. Plus tard, Jean-François Trébuchet, le marin, lira la *Nouvelle Héloïse* que quelque passager lui aura passé, à moins que ce ne soit l'un ou l'autre de ses beaux-frères, mais soyons-en bien certains, ni M<sup>lle</sup> de la Grée, ni M<sup>lle</sup> de la Blandinais, ni M<sup>lle</sup> des Marais, ses sœurs, qui arborent ces titres pour se donner un petit air, sinon aristocratique, du moins bourgeois, n'ont lu la moindre page philosophique de Voltaire ou de Rousseau.

Maître Jean Trébuchet avait soixante-dix ans passés, lorsqu'il mourut dans sa paisible demeure de la Renaudière, le 19 mars 1738. Il fut inhumé dans l'église : tout le clergé des paroisses voisines assista à ses funérailles.

Sa femme, Françoise Louvigné, lui survécut pendant vingt-cinq ans. Entourée du même cortège clérical et de ses nombreux enfants, elle fut inhumée à la même place, près du banc familial, le 5 novembre 1763.

A la mort de son mari, Françoise Louvigné avait près d'elle deux fils. Alors se passa à la Renaudière une scène qui rappelle l'histoire de l'enfant prodigue. De ses deux fils, l'aîné demeura fidèle à la tradition : il habita la maison paternelle et continua la profession de ses aïeux ; l'autre, le plus jeune, le treizième, demanda sa part d'héritage ; il partit pour voir le monde, il fut marin, chose inouïe au pays d'Auvergne.

Il importe d'exposer l'histoire de ces deux branches de la famille Trébuchet.

#### **Les Trébuchet, sieurs de la Renaudière.**

L'aîné était Louis-Maurice. Il naquit en 1719. Il entra dans la métallurgie. Dès 1737, il est qualifié de maître fondeur à la Forge-Neuve.

Le 8 novembre 1740, il épousa dans la curieuse église de Saint-Julien-de-Vouvantes, le sanctuaire du pays de Châteaubriant, une jeune fille alliée à toutes les familles de légistes du pays, Louise Bodin. A cette occasion, tous les parents et amis du voisinage, les Morineau, les Bauduz, les Fresnais, les Ménager, les Robin, furent conviés à un immense festin. Le clergé ne fut pas oublié. Parmi les invités, notons la présence de M. Guynement de Keralio, propriétaire d'Heurtebise. M. Trébuchet prit à l'occasion le titre de sieur du Vivier.

Retenu par ses travaux à la Forge-Neuve, Louis-Maurice habita Moisdon. C'est là que naquirent ses quatre enfants. Le premier eut pour parrain, le 31 décembre 1741, son jeune oncle Jean-François Trébuchet, qui, à cette époque, ne savait pas encore signer.

Vers 1752, Françoise Louvigné partagea entre ses enfants ses propres biens et ceux de son mari. La Renaudière devint la propriété de Louis-Maurice Trébuchet, l'aîné de ses fils. A cette occasion, pour marquer sa nouvelle situation et attirer sur son foyer la bénédiction du ciel, celui-ci offrit d'accord avec sa femme, le premier dimanche d'octobre, « trois devants d'autel et deux coussins de satin brodés aux petits points. »

Il n'abandonna pas toutefois Moisdon. Il ne se fixa définitivement au Petit-Auverné qu'en 1763, après la mort de sa mère.

Il mourut en sa maison de la Renaudière, le 12 octobre 1781, âgé de 62 ans.

Ces détails que confirmeront bien d'autres qui suivront suffisent à montrer quelle erreur ont commise ceux qui ont fait de la Renaudière la propriété personnelle de Sophie Trébuchet et de son père. La vérité est qu'ils n'y ont jamais possédé le moindre pouce de terrain. S'il faut chercher au Petit-Auverné la trace des pas de Sophie, il faut se diriger dans une autre direction et s'orienter vers la maison de

campagne de sa tante M<sup>me</sup> Robin : nous le montrerons plus loin.

Louis-Maurice Trébuchet laissa un fils du même nom, que lui, mais qui, pour se distinguer de son père, se fit appeler M. de la Roullais. Celui-ci abandonna définitivement la profession de fondeur pour suivre la carrière du droit vers laquelle l'attiraient ses parents maternels.

A peine reçu bachelier en droit en 1775, il acquiert une charge de procureur au présidial de Nantes. Il fait son entrée au palais du Bouffay sous la conduite de son beau-père M<sup>e</sup> René-Pierre Le Normand du Buisson, personnage dont il sera beaucoup parlé au cours de cette étude, car c'est sous son égide que la famille Trébuchet passera toute l'époque de la Révolution.

Depuis bientôt dix ans, les Trébuchet d'Auverné s'orientaient vers Nantes et le sud de la Loire. En 1767, l'un d'eux, le marin, Jean-François, dont nous avons prononcé déjà le nom, avait épousé à Saint-Fiacre M<sup>me</sup> Pélagie Le Normand; sept ans plus tard, le neveu de celui-ci, Maurice, épousait, en la chapelle de Saint-Michel de Monnières, Louise-Mathurine Le Normand, sœur de la précédente. Elles étaient l'une et l'autre filles de M. Le Normand du Buisson dont nous venons de parler.

Sans abandonner le Petit-Auverné, Maurice se fixa à Nantes : il habita, en face de son beau-père, rue des Carmélites, mais en la paroisse de Saint-Denis, celui-ci était, au contraire, paroissien de Saint-Laurent.

Ses fonctions de procureur eussent été insuffisantes pour assurer la vie de sa famille, il y joignit celles de procureur fiscal de l'archidiaconné de la Mée, puis celles de sénéchal de Frossay.

Entre temps, il revenait au Petit-Auverné, où il acceptait la charge de marguillier. Le 8 octobre 1780, preuve de l'intérêt qu'il portait à sa petite patrie, il lui offrait en com-

pagnie de sa femme « un devant d'autel de satin des îles couleur de citron, une garniture de mousseline rayée et découpée pour le grand autel et les petites crédences ».

Louis-Maurice Trébuchet mourut le 5 avril 1785, à peine âgé de trente-neuf ans.

Il laissait une veuve et deux enfants en bas âge. Leur grand-père Le Normand du Buisson veilla sur l'instruction de ces derniers. L'aîné, Louis-René-Jean, abandonna la carrière paternelle et étudia la médecine. En 1794, il était étudiant en chirurgie, à Brest. A peine muni du diplôme de docteur, il quitta la France, il partit pour l'île Maurice, où il fit souche et acquit une certaine fortune.

La Renaudière devint la propriété de sa sœur aînée, Louise-Rose Trébuchet. Celle-ci épousa, le 3 messidor, an XI (22 juin 1803), un Normand employé aux forges de la Provotière, en Riaillé, Louis-Philippe Bellet.

Quatre enfants naquirent de ce mariage, qui, après la mort de leur mère, le remariage de leur père et ses déconvenues financières, furent placés sous la tutelle de M. l'abbé Alexandre Le Normand, curé de la Boissière-du-Doré, leur oncle à la mode de Bretagne. Les deux filles entrèrent au couvent : *Lisa*, au carmel de Nantes où elle remplit tour à tour les fonctions de maîtresse des novices et de prieure; *Françoise*, au monastère des Ursulines de Nantes.

Des deux fils, l'aîné, *Charles* Bellet étudia le droit à Paris; le plus jeune, *Paul*, entra au séminaire de Nantes, qu'il quitta pour suivre son frère aîné.

Sitôt majeur, Charles Bellet réclama sa part d'héritage. Pour la lui donner, il fallut vendre le bien maternel qui jusqu'alors était indivis. Malgré les objurgations de son tuteur et de ses sœurs qu'une telle résolution peinait, parce que contraire à leurs intérêts et à ceux de leur frère Paul, Charles fut inflexible. La vente eut lieu devant le tribunal de Châteaubriant. Le patrimoine se composait de la maison de la Renaudière et de la métairie de la Cautrais.

La Renaudière fut adjugée à M. l'abbé Thoreau, curé du Petit-Auverné, pour la somme de 4.600 francs, le 9 juin 1831. Il l'habitait depuis plusieurs années. Il versa sur le champ 2.600 francs. Le surplus fut laissé entre ses mains, mais il se chargea de payer à perpétuité à la fabrique de Moisdon une rente de 80 francs destinée au soulagement des pauvres de cette paroisse, legs généreux, témoignage de charité chrétienne laissé par quelque ancêtre de la famille Trébuchet.

C'est ainsi que la Renaudière sortit des mains de la famille Trébuchet. Depuis lors, elle a été entièrement détruite pour faire place au presbytère actuel.

On voit dans quelles erreurs sont tombés les historiens qui ont attribué à la prétendue demeure de Sophie Trébuchet, l'aspect du presbytère nouveau qu'elle n'a jamais vu, bâti sur un terrain qu'elle n'a jamais possédé.

On nous pardonnera ces longs détails; ils n'étaient rien moins que nécessaires pour détruire une légende étrangère à la vérité historique. Ils soulignent, en outre, le caractère profondément religieux de la famille Trébuchet, en général.

Une fois en possession de son héritage, Charles Bellet s'embarqua pour l'île Maurice où l'attendait son oncle et où ne tarda pas à le rejoindre son frère Paul sorti du séminaire.

Chose curieuse, cette île lointaine exerçait sur eux une sorte de fascination. Nous en verrons un autre exemple en la personne du capitaine Jean-François Trébuchet.

#### **Jean-François Trébuchet, capitaine de navire.**

On peut dire que la carrière de Jean-François Trébuchet, celui que nous avons nommé l'enfant prodigue, s'écoula entre deux voyages à l'île Maurice.

Quand nous le qualifions d'enfant prodigue, nous n'entendons point dire qu'il mena une vie dissolue, nous voulons marquer qu'à l'exemple de son devancier biblique, il quitta sa famille pour accomplir de lointains voyages et qu'il n'en rapporta ni le bonheur, ni l'aisance qu'il ambitionnait. Plus malheureux même que celui-ci, il mourut loin de la maison paternelle n'ayant pas de trésor à léguer à ses enfants.

Je ne sais quel fut le langage de Françoise Louvigné, quand le treizième de ses enfants lui annonça sa volonté d'être marin, mais très certainement elle fut non moins étonnée qu'émue. Peu de marins sont sortis du Petit-Auverné. Dans la famille Trébuchet, on n'aperçoit nulle part la silhouette d'un navigateur. Elle acquiesça cependant aux désirs de son fils, mais non sans le recommander à une famille d'armateurs qu'elle connaissait de vieille date et dont l'exemple avait peut-être déterminé la vocation de Jean-François.

C'est, en effet, au service de M. de Seigne, armateur associé de MM. Drouin et Dulac, qu'elle plaça son fils.

M. Guillaume de Seigne dont nous avons déjà parlé était un Suisse bernois auquel le prince de Condé avait confié l'administration de ses forges de Moisdon. A son arrivée en Bretagne, il prenait le titre d'ingénieur. Après une trentaine d'années de séjour à Moisdon, il quitta la fonderie pour se livrer au commerce maritime. Il vint établir son comptoir à Nantes, en Saint-Nicolas, sur la Fosse.

Des relations sympathiques existaient entre M. Jean Trébuchet et son patron. A plusieurs reprises, il le pria d'être parrain de ses enfants ou de désigner un membre de sa famille pour tenir ses nouveaux-nés sur les fonts baptismaux. Le choix de ce père était facile : M. de Seigne ne comptait pas moins de dix-huit enfants. L'entente était, d'autre part, si profonde entre ces deux hommes que M. Trébuchet faillit, à l'exemple de son ami, se lancer dans

le commerce. Nous le voyons, en effet, prendre le titre de marchand lors du baptême d'une de ses filles.

Ces bonnes relations se maintinrent lorsque M. de Seigne se fut fixé à Nantes. Aussi quand M<sup>me</sup> Trébuchet le sollicita de prendre à bord de ses navires son fils Jean-François, il acquiesça à la demande maternelle. Le jeune homme avait dix-huit ans. Le 10 avril 1749, il embarqua comme pilotin à bord du *Philibert*, capitaine Etienne Thiercelin, à destination de l'île de France. Le voyage fut long, il dura onze mois et dix-sept jours.

Cette première épreuve ne découragea point le jeune Trébuchet, il reprit service à bord du *Saint-Marc*, mais cette fois pour Saint-Domingue. Le commerce de Nantes avec les Antilles était alors extrêmement florissant. M. Trébuchet dès lors ne connut pas d'autres rivages que ceux du Port-au-Prince et de Saint-Marc. En 1753, il accomplit le voyage des îles en qualité de second lieutenant.

En 1755, il quitta la marine de commerce pour entrer dans la marine du roi. Il servit en qualité d'aide pilote à bord du vaisseau amiral le *Soleil-Royal* que montait l'amiral M. de Brienne de Conflans, plus connu dans les annales de la marine française par ses malheurs que par ses exploits. Trébuchet assista à la bataille des *Cardinaux*. Le navire amiral fut échoué sur les passes du Croisic et incendié pour l'empêcher de tomber aux mains des Anglais.

Débarqué avec tout l'équipage, le 21 novembre 1759, Trébuchet cessa de naviguer jusqu'à la paix. Il reprit alors du service sous les mêmes armateurs, à bord de la *Nouvelle Société*, sous les ordres du capitaine Joseph Berthau. A son troisième voyage, il embarqua avec le titre de premier lieutenant.

Le 11 février 1767, il reçut son brevet de capitaine et pilote de navire. Il prit alors le commandement du navire la *Nouvelle-Société*, vaisseau de 300 tonneaux, qu'il con-

naissait mieux que personne, puisqu'il avait accompli quatre voyages à son bord.

Cinq mois plus tard, il était de retour et le 22 septembre 1767, épousait, à Saint-Fiacre, Renée-Louise Le Normand, fille aînée de ce René-Pierre Le Normand dont nous avons déjà parlé et dont nous parlerons plus longuement encore.

Saint-Fiacre était le lieu de naissance de la jeune fille, mais ce n'est pas cette considération qui décida du choix de cette modeste église de campagne de préférence à celle de Saint-Laurent, lieu du domicile de M<sup>lle</sup> Le Normand. Son hyménée fut célébré sur les bords de la Sèvre, parce que son père était sénéchal de Châteauthébaud, et parce que celui-ci voulut donner une marque d'attachement à son seigneur, vénérable et discret Messire Louis-François Le Loup, seigneur de Châteauthébaud et de la Pommeraye, devenu prêtre après avoir servi dans les armées du roi en qualité de capitaine de dragons.

C'était la saison des vendanges. La fête eut lieu sur la place de l'Église, près du pressoir. Tout un monde de procureurs, d'avocats venus des deux bords de la Loire prirent part aux réjouissances, les premières que donnait M. Le Normand. Il y a dans cette scène et dans le gracieux paysage de Saint-Fiacre le sujet d'une estampe de Greuze. Un jour, le même paysage contempera d'autres scènes d'un tout autre caractère.

Rentrés à Nantes, les nouveaux époux se fixèrent rue des Carmélites, dans la maison de M. Le Normand. C'est là que naquirent leurs deux premières filles.

Le capitaine Trébuchet n'était pas riche. Il avait même des dettes : son beau-père lui avança 1.050 livres pour solder un emprunt. Le marin reprit bientôt la mer à bord d'un nouveau navire, la *Sèvre*, toujours au service des mêmes armateurs, MM. de Seigne, Drouin et Dulac.

Le nom de son navire devait lui plaire : il était de bon augure, il lui rappelait le lieu de son mariage. Hélas ! pas

plus que les autres qu'il avait montés, il ne devait lui permettre d'atteindre la fortune.

On a dit que le capitaine Trébuchet se livra à la traite des nègres, ainsi que nombre d'autres capitaines nantais. Il n'en est rien. Les navires destinés à ce commerce n'allaient point directement à Saint-Domingue, mais se dirigeaient sur la côte de Guinée. Ils étaient, d'ailleurs, d'un bien plus faible tonnage. Armés en guerre, ils ne dépassaient pas 150 tonneaux. Dans la famille de Seigne, l'aîné, Augustin, semble seul s'être adonné à ce genre de commerce. Nous ne voudrions cependant pas dire qu'à l'occasion Jean-François Trébuchet n'ait pas acheté çà et là quelques esclaves pour augmenter ses bénéfices et apporter quelque aisance à son ménage naissant.

Aux revenus que lui procuraient ses fonctions de capitaine s'ajoutaient ceux de son commerce personnel. A chaque voyage, il emportait de menues pacotilles qui ne chargeaient pas son navire, des objets de luxe, montres de prix, parfumeries qu'il vendait lui-même aux habitants de Saint-Domingue. Il touchait, en outre, une commission en récompense de l'habileté avec laquelle il trouvait pour son vaisseau une cargaison de retour, précieuse plutôt que pesante.

Au besoin, il empruntait à ses parents quelques sommes plus ou moins importantes qu'il employait à acheter quelques marchandises de pacotilles.

Il avait à cœur de s'enrichir par amour pour sa femme et pour ses enfants. Son mariage avec Renée-Louise Le Normand fut un mariage d'inclination. Il est possible d'en juger par les lettres que les deux époux échangèrent et dont M. l'abbé Dubois nous a donné la transcription. Si elles démontrent le peu de science grammaticale de leurs auteurs, elles prouvent gentiment la qualité de leur affection.

Huit enfants naquirent de leur union. Les deux premiers, deux filles, Renée-Rose et Madeleine-Françoise, naquirent dans la maison de leur grand-père, rue des Carmélites, en la paroisse Saint-Laurent; la troisième, Sophie-Françoise, qui nous intéresse spécialement, vit le jour Haute-Grande-Rue, le 19 juin 1772 et fut baptisée à Saint-Laurent.

Les cinq autres furent des garçons. Deux, Jean-Louis et Auguste furent marins et périrent en mer à l'époque de la Révolution; deux autres moururent en bas âge; le dernier, Marie-Joseph, remplit un rôle honorable à Nantes. Nous aurons souvent l'occasion d'en parler.

Ceux qui ont prétendu que le capitaine n'assista ni à leur naissance, ni à leur baptême, ne disent qu'à demi la vérité. Il était en mer lors de la naissance des trois premiers, c'est exact; par contre, il signe aux baptêmes des cinq autres, ainsi qu'à la sépulture de sa femme.

Trait digne d'être noté, il habite constamment le même quartier, à l'ombre de la cathédrale, tantôt rue des Carmélites, tantôt Haute-Grande-Rue, tantôt place Saint-Pierre.

Rappelons maintenant les épisodes de sa vie de marin. Il était en mer à bord de la *Sèvre*, lorsque le 28 mai 1772, au large de Ténériffe, en pleine nuit, le navire fut attaqué par un narval, cétacé des mers du Nord, appelé aussi Licorne de la mer, qui de son espadon perça à deux reprises les flancs du bâtiment. Un moment, la sécurité de l'équipage fut en péril par suite de l'invasion de l'eau. Aidé par les marins du navire anglais *Anna*, le capitaine parvint à maîtriser la double voie d'eau causée par le cétacé.

De retour à Nantes, il donna à l'amirauté de Nantes le récit de son aventure; puis il en écrivit le récit personnel qui est encore conservé dans les archives de sa famille sous un tableau destiné à rappeler l'événement. La corne du narval rapportée par lui demeura longtemps dans le cabinet de M. de Loynes comme un objet de curiosité.

D'aucuns ont vu dans ce récit l'idée du combat de la pieuvre et de Gilliatt raconté par Victor Hugo dans les *Travailleurs de la Mer*. Le rapprochement ne paraît guère fondé. Toutefois, il est possible que cette aventure bizarre soit le motif pour lequel le capitaine Trébuchet n'assista pas au baptême de sa fille Sophie, le 19 juin.

L'année suivante, il quitta la *Sèvre* et prit le commandement de la *Duchesse-de-Duras*, vaisseau de 350 tonneaux, 4 canons et 39 hommes d'équipage. Il cingla de nouveau vers Saint-Domingue. A son retour, il fut victime d'un accident qui faillit mettre fin à sa carrière. Il avait été contraint de refuser le réembarquement du boulanger du bord, François Rousseau, à cause de son insubordination. Par vengeance, celui-ci attaqua le capitaine, lorsqu'il revenait de la Bourse, l'épée au côté, (un capitaine alors ne sortait pas autrement). Il le frappa si violemment à la tête qu'il l'étendit comme mort près du puits qui ornait alors la place Saint-Pierre. Le capitaine ne dut la vie qu'à l'intervention de quelques passants.

Six semaines après, il était rétabli et reprenait le cours de ses traversées. Il en accomplit encore trois pour le compte des mêmes armateurs.

Il cessa, toutefois, de voyager pendant quatorze mois, d'avril 1776 au 5 juin 1777. Il prit alors le commandement de l'*Astrée*, vaisseau de 550 tonneaux, de 10 canons et de 48 hommes d'équipage qu'avait armé M. Guillaume Bouteiller, gendre de M. Drouin, son premier armateur. Cette traversée ne fut pas heureuse. Mal accueilli à Saint-Marc par les commis de ses premiers armateurs, il s'irrita du manque de respect de ces jeunes gens dont l'un avait navigué sous ses ordres, il adressa sa démission à la Compagnie qu'il servait depuis vingt-neuf ans. Sa lettre, bien rédigée, est hautaine et quelque peu blessante. Elle lui nuisit beaucoup. Il ne put trouver, pendant trois ans, aucun embarquement dans le port de Nantes.

La misère s'introduisit dans sa demeure. Une dernière infortune tomba sur lui. Il perdit sa femme, le 14 août 1780, trois semaines après la naissance de son dernier enfant, mort lui-même en voyant le jour.

A force de supplication et de recommandation, il obtint de M. Joubert du Collet et de M. Pimperay, armateurs à Brest, que connaissait son beau-père, le commandement d'un bateau, le *Comte-de-Grasse*, que ceux-ci armaient à Brest. C'était un vieux navire, mauvais marcheur, qu'ils avaient l'intention de vendre.

Le capitaine avait besoin de se rééquiper : il mit à l'encan une partie de ses meubles, divers objets, souvenirs de ses voyages, des cadres, des tableaux, et même un petit lit d'enfant. Il n'avait d'espérance que dans ce prochain voyage pour rétablir ses affaires. Il plaça ses enfants en pension. Ses armateurs se chargèrent de payer leur entretien pendant son absence. Puis il partit pour Brest. Sans doute, à l'exemple des directeurs de sa Compagnie, il comptait revoir les îles d'Amérique, accomplir une fois encore ce mouvement de balancier entre l'Ancien et le Nouveau-Monde qu'il avait exécuté au moins une trentaine de fois, il se trompait, il allait revoir les visages qu'il avait entrevus dans sa jeunesse, et il ne devait plus embrasser ses enfants. Il emportait tout son argent, la dot même de sa femme pour commercer une dernière fois et tenter la chance.

La France était alors en lutte contre l'Angleterre. Elle soutenait les Etats-Unis qui revendiquaient leur indépendance. Il lui était nécessaire de ravitailler ses colonies des Indes aussi bien que d'Amérique. Dans toutes les directions, la marine française tenait tête aux flottes anglaises. Mais on ne pouvait laisser nos vaisseaux marchands voyager isolément. L'amirauté les groupait en convois que protégeaient des vaisseaux de guerre. Le *Comte-de-Grasse* était destiné à prendre place dans un de ces convois. Le

ministère de la marine gardait jalousement le secret de leur destination, de même qu'il taisait la date de leur départ.

Le 5 décembre 1781, les armateurs remirent au capitaine Trébuchet leurs instructions qu'ils complétèrent le 7 février suivant. Ils croyaient qu'il voguerait vers la *Nouvelle-Angleterre* ou la *Martinique*. Le navire avait un chargement de poudres, de boulets, c'étaient « les marchandises du roi », que complétait tout un assortiment de toiles, de cordages, de laine, de coton, de planches, d'eau-de-vie, d'huile et de conserves. Le capitaine avait mission de remettre ce dernier chargement entre les mains des représentants des armateurs ou de les vendre lui-même après avoir débarqué le plus promptement possible « les effets du roi ». Il lui était alloué cent cinquante francs par mois; il avait part aux bénéfices, mais il lui était interdit d'embarquer des marchandises pour son propre compte. Pour le fret de retour, il avait charge d'acheter du café, de l'indigo, du sucre; à ce sujet, une nouvelle commission lui était allouée. Il était autorisé à vendre son navire pour une somme de cent ou cent vingt mille livres.

Le convoi mit à la voile, le 11 février 1782, sous le commandement de M. du Peynier. Il était composé de trois navires de guerre et trente-cinq voiles transportant des munitions et deux mille cinq cents hommes de troupe sous la conduite de M. de Bussy. Il cingla vers les Indes pour porter secours au bailli de Suffren.

Après une première escale à False-Bay, près du cap de Bonne-Espérance, il atteignit l'île Maurice où il fit un assez long séjour.

C'est de Port-Louis, capitale de l'île, que le capitaine Trébuchet adressa à ses armateurs la lettre suivante que nous transcrivons en entier parce qu'elle nous fait connaître sa situation et son dernier voyage.

Au Port-Louis, Isle de France, 7 nov. 1782.

Messieurs,

Je saisis l'occasion du premier navire qui part pour France pour vous instruire de mes opérations jusqu'à ce jour.

Me voilà donc enfin à l'Isle de France, le 5 d'août, après 36 jours de traversée de Falsebée<sup>3</sup> et seul de compagnie pour ma mauvaise marche. L'on m'a laissé fort tranquille jusqu'à hier. Sur ma demande, les puissances du lieu ont décidé de me décharger des poudres et boulets dont je suis muni, et M. Chevreau, intendant, m'a dit que je pourrais m'arranger à votre gré de mon navire et prendre le parti que je voudrais. A ce sujet, le roi, Messieurs, ne voulait plus de votre navire et ne trouvant point à le vendre, je vais faire mon possible pour tâcher de trouver un fret, soit pour divers endroits, c'est-à-dire, la côte d'Afrique, Madagascar, le Cap, l'Europe ou l'Amérique, etc. Enfin, tout pour le mieux, pour le bien de l'armement et vos intérêts.

J'ai mal vendu votre cargaison, attendu sa mauvaise valeur pour les pays ici. Encore fort heureux de m'en être débarrassé. J'ai vendu le tout suivant facture en gros à MM. Pigeot de Saint-Valery et Sterling; c'est-à-dire, que vingt-neuf mille cinq cent quarante-neuf livres argent de France n'ont produit que soixante-quatre mille livres en papier monnaie de l'Isle de France. Tous les vins étaient gâtés et autres articles de nulle valeur.

Je vous envoie ci-inclus par une lettre de change sur le trésor montant la somme de quinze mille cinq cent soixante-quatre livres dix-neuf sols. Les 3..... de False-bay ont été envoyés avec facture par moy sur le navire le *Peroux* des marchandises vendues audit lieu à M. Percherouz pour l'armée ..... le bien décharge facture et les représentations que nous avons faits à Ms.Ms. le Général et Intendant sur notre sort.

Nous avons perdu le capitaine Gauthier de votre navire *l'Aurore* et son lieutenant Tromson dans la même nuit. Le second prend le commandement du navire.

Le convoi partira du 4 au 5 décembre pour l'Inde sous les ordres de M. Peigner<sup>4</sup>. Nous avons pris dans l'Inde le port de Trente-Maleque dans l'isle de Sitan. Monsieur de Suffrein a eu quatre combats des plus sanglants. Il a beaucoup maltraité les

3. False-Bay est le premier point de la colonie du Cap où Suffren débarqua afin de décider les Hollandais à l'aider dans sa lutte contre les Anglais. Il partit de là le 25 août 1781, pour se diriger sur l'île de France où il débarqua en octobre de la même année. LACOUR-GAYET, *La marine française sous Louis XVI*.

4. M. de Peynier.

Anglais. Nous avons perdu le vaisseau *l'Orient* à l'entrée de Trinque-maleque<sup>5</sup>.

Il est arrivé ici huit capitaines de vaisseaux de l'armée de Monsieur de Suffrein<sup>6</sup>. Rien autre chose à vous faire part.

Je suis avec respect, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

J.-F. TRÉBUCHET.

La lettre de change que je vous envoie de l'Isle de France sort à 30 %. Je vais tâcher de vous en trouver d'autres et je profiterai de l'occasion du premier navire pour vous les envoyer.

Je prie Monsieur du Collet fils, de vouloir bien avoir esgard à ma petite famille, comme aussi de présenter mes respects à Monsieur du Collet père.

Il en reste encore les briques, les planches, feillards et quelques barriques de vin et farine, cordages, toiles à voile et ce que je garde pour votre utilité et celle du navire.

Il est malheureux pour vous que vous ayez apprécié votre navire à un si haut prix dans une ..... où il ne le vaudrait jamais.

Au mois de décembre 1782, M. Trébuchet reprit la mer et cingla vers le port de Trinque-Malé sur la côte de Ceylan où M. de Suffrein avait établi sa base navale contre les Indes Anglaises. Il y arriva le 10 mars 1783. Trois mois après, le bailli de Suffrein était instruit officieusement de la conclusion de la paix de Versailles avec les Anglais. Les hostilités cessèrent aussitôt quoiqu'il n'obtint confirmation du traité que le 28 juin suivant.

Le capitaine Trébuchet se mit en route pour revenir, heureux de revoir la France et ses petits enfants. Il approchait de Port-Louis, lorsqu'il tomba malade et mourut en pleine nuit, à une heure du matin, le 1<sup>er</sup> septembre 1783. Le jour même, à dix heures, en mer par 40 degrés 15 minutes de latitude sud et 83 degrés 23 minutes de longitude orientale, le second du navire, Pierre-Joseph Debet, procéda à l'inventaire des biens laissés par son capitaine. On

5. Le 7 septembre 1782.

6. En réalité, quatre capitaines seulement avaient été relevés de leurs fonctions.

devine quels ils étaient. Au milieu de bibelots achetés çà et là, au hasard des escales, on trouva sa montre en or, son anneau d'or monté d'un grènat, un cachet d'argent, des cartes de navigation, un écritoire, un habit de soie noire de cérémonie, un sac de poudre et deux perruques, un vieux parasol, deux bouteilles de tabac (car il prisait), deux pistolets de poche, une épée de duel; de nombreuses chemises et quantité de bas de soie et de fil comme il convenait qu'en emportât un marin partant pour une longue navigation. Les officiers présents et quelques hommes de l'équipage signèrent cette pièce à la suite du second.

Sitôt arrivé à Port-Louis, le sieur Debet fit procéder à un nouvel inventaire par les autorités royales, puis le tout fut mis en vente. Le second acheta la montre en or pour 285 livres. L'adjudication au total atteignit 1.260 livres, monnaie de l'île Maurice, suivant acte du 3 septembre 1784.

A Nantes, nul n'entendait plus parler du capitaine Trébuchet. Sa famille ignorait ce qu'il était devenu; les armateurs n'étaient guère mieux instruits de son sort. Toutefois, des marins revenaient peu à peu de leurs lointaines randonnées. M. Le Normand du Buisson apprit par leur intermédiaire le sort de son gendre. Il supposa qu'il avait fait quelque bénéfice par la vente de sa pacotille. Il entendit dire que Trébuchet avait acquis quatre nègres de quelques officiers français qui les avaient reçus pour leur part de prise, qu'il avait une grosse provision de café à l'île Bourbon.

D'autre part, le sieur Debet peu sérieux avait vendu le *Comte-de-Grasse* sans en prévenir les armateurs. Ils eussent ignoré ce qu'il était devenu, si Debet n'avait fait traite sur eux pour payer le retour de l'équipage.

Pour sauvegarder les intérêts des six enfants de l'infortuné capitaine, M. Le Normand intenta un procès devant l'Amirauté de Nantes aux armateurs MM. du Collet et Pimparay. Il leur demanda une somme de 30.000 livres.

Ceux-ci, loin d'accéder à cette demande, offrirent une somme bien inférieure. Ils consignèrent 2.600 livres au bureau de la marine, accordèrent une commission sur le fret de 1.603 livres sur lesquelles ils firent observer qu'ils avaient versé déjà 1.500 livres, ils offrirent, en outre, une commission de 1.900 livres pour la vente du fret. On était loin de compte.

Sur les entrefaites, ils reçurent l'inventaire de la succession de M. Trébuchet qui justifiait beaucoup mieux leurs affirmations que celles de M. Le Normand.

A partir de ce moment, nous perdons de vue la marche de ce procès.

Les parties plaidèrent longtemps et finalement transigèrent. Très certainement la succession du capitaine Trébuchet laissa peu de chose à chacun de ses enfants.

Ceux-ci furent dispersés, les uns reçurent asile dans la maison de leur aïeul M. Lenormand, une autre chez sa tante, M<sup>me</sup> Trébuchet de la Renaudière; Sophie, chez sa tante, M<sup>me</sup> Robin. Deux garçons, Jean-Louis et Auguste, furent placés comme mousses ou pilotins dans la marine. Ils périrent en mer, le premier dans les eaux des Antilles, le second sur les côtes de France.

Victor Hugo a écrit d'admirables vers sur le triste sort des marins sombrés en mer :

Oh ! combien de marins, combien de capitaines  
 Qui sont partis joyeux pour des courses lointaines,  
 Dans ce morne horizon se sont évanouis !  
 Combien ont disparu, dure et triste fortune !  
 Dans une mer sans fond, par une nuit sans lune,  
 Sous l'aveugle océan à jamais enfouis !<sup>7</sup>.

On voudrait croire qu'il écrivit cette strophe pensant à son grand-père et à ses oncles, mais nous n'en sommes nullement certain, car il a tracé sur le capitaine Trébuchet

7. *Les Rayons et les Ombres* : Oceano nox. XLII.

dans *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, des lignes qui dénotent une profonde ignorance de l'histoire de sa famille : « Ce Trébuchet était un de ces honnêtes bourgeois qui ne sortent jamais de leur ville et de leur opinion ». Il confond visiblement le capitaine Trébuchet avec M. Le Normand, beau-père de celui-ci et ce qu'il dit n'est pas plus exact à l'égard de l'un qu'à l'égard de l'autre : un marin mort en mer dans l'Océan Indien sortait de sa ville; un procureur, devenu juge au tribunal révolutionnaire sortait quelque peu des opinions d'un bourgeois ordinaire.

**René-Pierre Le Normand du Buisson,  
juge au tribunal révolutionnaire.**

La mort du capitaine Trébuchet fut un grand malheur pour ses enfants. Qu'allaient-ils devenir privés de père et de mère, n'ayant aucune fortune ?

C'est alors que nous voyons intervenir près d'eux un personnage que nous avons déjà plusieurs fois nommé, leur grand-père maternel, René-Pierre Le Normand. Il est nécessaire de raconter son existence, car il pèse d'un poids énorme sur la destinée de chacun d'eux. Victor Hugo n'a pas une seule fois prononcé son nom dans toute son œuvre et cependant il ne pouvait ignorer ni son existence, ni son rôle. Lorsque René Le Normand mourut, le poète avait huit ans; sa mémoire était fidèle, les embarras financiers dans lesquels sa mère se débattit pendant de longues années et dont il eut lui-même à souffrir ne lui furent point inconnus. Il nous paraît impossible qu'il ait ignoré le rôle de ce grand-père dont M<sup>me</sup> Hugo crut avoir à se plaindre.

René-Pierre Le Normand naquit vers 1724, à la Garnache, en Poitou, de René Le Normand du Buisson, receveur des domaines du roi et d'Anne-Marguerite Dolbeau. Celle-ci avait été mariée en premières noces à M. René Mourain, procureur fiscal du Perrier.

De ce chef, René-Pierre avait pour frère utérin un garçon, Louis Mourain, et pour sœurs, deux filles, dont l'une épousa un autre Mourain et la seconde un chirurgien nantais, Maître Joseph Garreau. Louis Mourain, l'aîné, s'intitulait sieur de Montmartre.

M. Le Normand du Buisson eut une sœur consanguine Renée-Françoise Le Normand qui épousa en premières noces Honoré Cassard, puis, un an plus tard, maître Pierre Pouponneau, procureur au présidial de Nantes. A partir de ce jour, le sort de la famille Pouponneau est lié à celui des Lenormand.

A l'exemple des siens, René Le Normand étudia le droit dans le but de faire sa carrière dans l'administration de la justice féodale. Pour une cause qui nous est inconnue, il quitta le Poitou pour se fixer vers 1744 dans la partie voisine du comté nantais, au gentil bourg de Saint-Fiacre, sur les bords de la Maine et de la Sèvre.

Le 20 juin 1747, il épousa à Saint-Nicolas de Nantes Renée-Pélagie Brevet, une jeune orpheline mineure née à Saint-Sébastien-lès-Nantes, mais dont la famille était originaire de Gestigné, non loin de Clisson. Elle lui apporta une certaine fortune.

M<sup>e</sup> Le Normand était, à cette date, procureur fiscal du marquisat de Goulaine, la terre la plus importante au sud de la Loire dans le doyenné de Clisson. Plein d'activité, il ambitionna bientôt d'autres charges : il fut sénéchal de Châteauthébaud, paroisse voisine de son domicile, alloué de Bougon, en Couëron, au nord de la Loire.

Il ne tarda pas à devenir père de trois enfants : *Renée-Louise* qui fut la femme de Jean-François Trébuchet, la grand-mère de Victor-Hugo; *Louise-Mathurine* qui épousa Louis-Maurice Trébuchet, neveu du précédent; enfin *René-Pierre*, l'espoir de la famille, qui mourut procureur au Parlement de Rennes en 1788, après avoir été le compagnon de lutte de M. Lanjuinais et de M. Defermon. Ce

dernier enfant n'avait que douze jours, lorsque sa mère mourut à vingt-trois ans, le 24 janvier 1751.

M. Le Normand du Buisson se remaria, le 23 juin 1753, à Monnières, à la fille du greffier du marquisat de la Galissonnière, Rose-Elisabeth Marion, parente, croyons-nous, de sa première femme.

Il avait l'ambition de paraître sur un plus grand théâtre que celui de ces petites juridictions féodales. Il consacra une partie du bien de sa première femme à l'achat d'une charge de procureur au présidial de Nantes. Il vint habiter la grande ville, dans une maison, propriété du chapitre de Saint-Pierre, située rue des Carmélites, en face de la chapelle de Saint-Gildas, maison qu'il ne quittera plus jusqu'à l'heure de sa mort<sup>8</sup>. C'est pourquoi les baptêmes des six enfants de Rose-Elisabeth Marion auront lieu à Saint-Laurent de Nantes. Le temps viendra d'esquisser leurs physionomies particulières : pour l'instant, remarquons que quatre seulement parvinrent à l'âge mûr; deux, un fils et une fille moururent en bas âge.

Les fonctions de procureur au présidial ne firent pas abandonner à M. le Normand les charges de sénéchal de Châteauthébaud et d'alloué de Bougon. Toutes les semaines, à cheval ou dans un cabriolet, il se rendait dans ces deux localités pour y entendre les doléances des habitants. Il veillait, en outre, à la culture de ses vignes de Saint-Fiacre. Il ouvrait les fenêtres de sa maison, stimulait l'ardeur de ses vigneron, vendait ses vins et ses alcools. Lorsque l'époque des vacances amenait la fermeture du palais de justice du Bouffay, il quittait la ville accompagné de ses enfants pour revoir les coteaux de Saint-Fiacre, si bien décrits par son petit-fils, M. Trébuchet (Joseph). Le voyage se faisait souvent à pied, la carriole du fermier

8. Elle portait sous la République et sous l'Empire le numéro 19 de la rue Maupertuis, ancienne rue des Carmélites, nom qu'elle reprit à l'époque de la Restauration.

amenait les meubles nécessaires et les enfants trop faibles pour marcher. Le sénéchal présidait lui-même aux vendanges. Il ne rentrait pas à Nantes sans avoir goûté ses vins et chassé en compagnie de ses anciens confrères et des nobles du voisinage. Il possédait un fusil et même un couteau de chasse, preuve qu'il ne craignait pas de se mesurer à l'occasion avec les sangliers.

Une réelle intimité paraît avoir régné entre M<sup>e</sup> René Le Normand et son seigneur, M. l'abbé Le Loup de la Chasseloire, qui l'avait choisi pour exercer en son nom les fonctions de sénéchal de Châteauthébaud. Ce dernier avait été capitaine de dragons et marié avant d'entrer dans les ordres. Il vivait en solitaire en son château de la Chasseloire. C'est à lui que le sénéchal s'adressa pour célébrer le mariage de ses deux filles avec Messieurs Trébuchet.

A Nantes, M. Le Normand entretenait les meilleures relations avec le propriétaire de sa maison, M. le chanoine Charles de Boussineau, de Maure. C'est là que M. Foucher, le futur beau-père de Victor-Hugo, alors élève de la Psalette, le rencontra en grande conversation avec son propriétaire. Le procureur passait pour un homme entendu, plein de vues sur les réformes nécessaires, mais certainement il avait plus d'idées que de clients. L'esprit de Rousseau l'avait touché plus que personne dans sa famille.

Il jouissait de l'estime des autorités et de ses collègues. En 1778, il était régisseur des biens des religionnaires, c'est-à-dire, des protestants mineurs habitant le diocèse de Nantes. Il tenait les comptes de la confrérie de Saint-Yves à laquelle tous les procureurs de la ville avaient donné leurs noms. Il exerçait le contrôle de la compagnie des miliciens du quartier Saint-Pierre, et à ce titre entendait être exempt de l'obligation de loger les gens de guerre.

**René-Pierre Le Normand et sa famille.**

Avant de suivre M. Le Normand dans la tourmente révolutionnaire, il nous est utile de connaître exactement l'état de sa famille pour comprendre le drame de sa conscience.

Un de ses fils, *Charles-Marie*, était notaire à Dos-d'Ane en Saint-Jacques-de-Pirmil. Il mourut en 1785, laissant un fils en bas âge : Alexandre Le Normand. Celui-ci après avoir travaillé dans l'étude de son grand-père, après s'être livré au commerce, entra dans les ordres et fut curé de la Boissière-du-Doré. Il laissa ses biens à sa mort à une de ses nièces Trébuchet.

L'aîné des fils du procureur, né de son premier mariage, l'espoir de tous et nommé comme lui *René-Pierre*, mourut à Rennes en 1788. Il s'intéressait vivement aux idées révolutionnaires qui passionnaient déjà la Bretagne. Son père recueillit sa succession, vendit sa charge de procureur et parvint par ce moyen à solder quelques-unes de ses propres dettes.

Une de ses filles, *Rose-Elisabeth*, fut religieuse ursuline à Nantes. Elle fut dans son monastère maîtresse des petites écoles. Notons attentivement ce fait, il pèse d'un grand poids dans l'histoire morale de la famille. Aux heures les plus agitées de la révolution, tous les yeux des Le Normand seront tournés vers le monastère des Ursules.

M. le procureur avait encore deux fils, l'un, *Hubert*, ne nous est connu que de nom et ne figure que rarement au sein des fêtes de famille, mais l'autre, *François*, le plus jeune de tous, fut l'objet des inquiétudes paternelles à cause de sa légèreté et de sa liaison avec la fille d'un huissier du palais. Nous aurons plus d'une fois l'occasion de parler de lui.

René Le Normand avait, en outre, la surveillance des enfants mineurs de ses deux gendres Trébuchet. Ceux du capitaine Jean-François n'étaient point à l'abri de la pauvreté. L'aînée des filles fut accueillie par le grand-père dans sa demeure; elle se voua aux soins de la maison et à l'éducation de ses frères et sœurs plus jeunes. Marie-Françoise, la cadette, manifesta l'intention d'entrer au couvent des Ursulines près de sa tante; le grand-père et son oncle le procureur de Rennes payèrent les deux années de sa probation religieuse de 1788 à 1790, soit 200 livres par an. La troisième, Sophie, trouva asile dans la maison de sa tante, M<sup>me</sup> Robin : elle vivait tantôt à Nantes, tantôt au Petit-Auverné. Des trois fils, le grand-père dirigea les deux aînés vers la marine. Jean-Louis, intelligent, courageux, désirait être capitaine de navire; l'autre, Auguste, mauvaise tête, n'avait guère d'autres ambitions que celles d'un matelot ordinaire. Quant au plus jeune, Marie-Joseph, il était l'espoir de son aïeul. Nous dirons combien fut vaillante sa carrière au sein des administrations républicaines et impériales.

Nous pouvons saluer M<sup>e</sup> Le Normand du Buisson, il avait de grandes qualités, c'était un honnête homme, un honorable père de famille, un cœur vaillant qui ne craignait pas sa peine.

Mettons, en outre, en relief, certains traits de son caractère : il était très vif et très démonstratif. Ainsi nous le dépeint M. Foucher, le beau-père de Victor Hugo. D'autre part, Marie-Joseph Trébuchet, son petit-fils, rapporte de lui un trait caractéristique. Demi-infirmes, privé des fonctions subalternes qu'il remplissait dans les tribunaux de la République, le vieillard reprit ses fonctions d'avoué disant à tout venant qu'il voulait mourir au milieu des combats du prétoire. Il aimait à être en évidence; il était heureux d'entendre parler de lui. Il aspirait à conduire

les grandes affaires, mais était peu capable d'atteindre aux premiers rôles.

Il manquerait un élément à ce tableau, si nous n'y ajoutions un dernier trait. Chargé de famille, seul pour faire vivre ses petits-enfants, il se vit, en outre, réduit à la misère par la Révolution. Elle le priva de sa charge de procureur, supprima ses fonctions de sénéchal. A mesure qu'il avance dans la vie, la misère devient plus menaçante dans son foyer. Lorsqu'éclate la guerre de Vendée, il perd ses dernières ressources. Ses vignes, ses maisons, ses champs sont séquestrés par les rebelles : l'hôtel où il avait vécu les premières années de son mariage est incendié. Pour porter sans fléchir le poids de tant d'épreuves, il eut fallu posséder la conscience de Brutus. Mais les Brutus sont rares en toute saison; les vrais stoïciens furent bien peu nombreux à l'époque révolutionnaire. Je laisse au lecteur qui lira les pages suivantes le soin de décider si M. Le Normand du Buisson fut digne de ce nom. Pour le juger, il faut le suivre sur un double théâtre, à Nantes et à Saint-Fiacre. Pour nous guider dans le dédale des événements révolutionnaires, nous n'aurons pas de meilleur guide que lui-même. Il a tracé sa propre apologie. Elle renferme, certes, quelques exagérations, mais peu d'inexactitudes. Il l'a écrite sous le règne de la Terreur; trois ans plus tard, il l'eut tracée d'une manière différente dans le ton et dans la présentation des faits.

#### **René-Pierre Le Normand et les débuts de la Révolution.**

Sa maison, rue des Carmélites, fut un des asiles où se préparèrent dans un secret relatif les manifestations dont Nantes fut témoin dès 1788. Là fut dressé le cahier des doléances de la ville aux Etats généraux. De là sortirent les motions destinées à stimuler les diverses administra-

tions de la ville qui toutes combattirent mollement les émeutiers et même firent cause commune avec eux. « Rien, déclare M. Le Normand, s'adressant au Comité Révolutionnaire et au Club Nantais, n'arrêta mon activité<sup>9</sup>. »

Un des traits caractéristiques de la Révolution fut l'apparition des clubs. Dès les premières heures des troubles, il y en eut deux à Nantes : l'un, celui des *Amis de la Constitution*, siégea d'abord aux Capucins, près de la Fosse; il était composé surtout de bourgeois et de commerçants; l'autre, plus excité, était ouvert non pas à la démocratie, mais à des gens moins bien partagés par la fortune, il se tint dans le couvent des Cordeliers. Il s'appela club des *Amis de la Révolution*.

M. Le Normand donna son nom au premier; son fils François fréquentait, au contraire, celui des Cordeliers où il trouvait ses compagnons de fête. L'ancien procureur suivit son club, lorsque celui-ci transporta ses bureaux à la Halle, tout près de Saint-Nicolas. Il n'était point de ceux qui s'absentaient lors des assemblées primaires. Il fut au nombre des électeurs, lors de la nomination des députés à la Législative et à la Convention.

A Saint-Fiacre, son rôle est identique, mais plus apparent, on peut même dire, prépondérant, à cause de l'exiguïté du lieu. Aucune commune dans le district de Clisson ne se montra plus ardemment patriote, si ce n'est, peut-être, Châteauthébaud, où M. Le Normand exerça les fonctions de sénéchal. Il fonda un club dans l'humble bourgade de Saint-Fiacre; il y fit régulièrement parvenir ses journaux et ses brochures. Il y trouva un adhérent de marque, l'abbé Orhont, un compatriote de Charette, car il était né, comme le général royaliste, à Couffé. Celui-ci fut en quelque sorte le vicaire savoyard du lieu, une sorte de Cimourdin avant la lettre. A Châteauthébaud, M. le

9. Collection Dugast-Matifeux. *Dossier 21. Sociétés populaires.* Biblioth. municip. de Nantes.

Normand comptait un autre partisan, le curé du lieu, M. l'abbé Houdette, que Nantes vit bien des fois présider le club jacobin. Le curé de Saint-Fiacre, M. Charron, n'ayant pas adhéré au club campagnard, fut aussitôt l'objet de dénonciations. Son crime était d'appeler son évêque Monseigneur et d'accorder les honneurs de l'encensement à d'autres qu'à Dieu.

Lorsqu'à Nantes, les monastères eurent été fermés et certaines paroisses supprimées, le même club réclama pour l'église du lieu la chaire de Saint-Laurent, ajoutant (sans doute, parce que le procureur avait suggéré cette requête), que M. Le Normand se chargerait de la transporter à Saint-Fiacre. La pétition fut exaucée par le département, le 10 septembre 1791, et très vraisemblablement, on vit le vieil avoué transporter dans sa carriole cette chaire où fut seul admis à prêcher son ami Orhont. La chaire de Saint-Vincent de Nantes suivit le même chemin, elle échut à la Chapelle-Heulin ; celle des Clarisses fut donnée à Vertou.

Pour bien marquer son civisme, M. Le Normand acheta tous les biens de la cure qui joignaient sa propriété.

Ses amis, les patriotes de Saint-Fiacre et de Monnières, n'admettaient pas qu'on put penser autrement qu'eux. Le canton ayant élu pour juge de paix un ancien sénéchal d'Ancenis, M. Favereau, ils résolurent de l'empêcher d'exercer ses fonctions. Au mois de juin 1791, ils demandèrent au Département des munitions et des renforts pour désarmer les communes de Moisdon et de la Haie-Fouassière trop aristocrates à leurs yeux. Dans la nuit du 25 juin, lors de la fuite du roi à Varenne, ils procédèrent à ce désarmement ; ils s'emparèrent de M. Favereau en son domicile de la Goulgatière et le conduisirent d'office au Bouffay. Le citoyen Marion, greffier à Saint-Fiacre, fut l'exécuteur de ces mesures arbitraires. Le Directoire du département, mécontent de ces abus de pouvoir,

rendit à la liberté le juge de paix. Celui-ci voulut poursuivre ses agresseurs, il n'y put parvenir. Les excès de ses ennemis furent couverts par l'amnistie accordée par l'Assemblée nationale et par le roi, lors de l'acceptation de la Constitution.

En septembre 1792, les entreprises du club de Saint-Fiacre et de Châteauthébaud furent plus audacieuses encore. Il résolut de désarmer tous les réactionnaires. Ses membres parcoururent la campagne sous prétexte d'enlever les armes. Ils appréhendèrent l'instituteur de Clisson, M. Sénèque, parce qu'ils voyaient en lui l'instigateur d'un mouvement de protestation contre l'arrestation des prêtres réfractaires, mouvement qui avait obtenu l'adhésion presque unanime de tout le District. Sénèque et deux autres Clissonnais avaient même été députés à l'Assemblée législative pour qu'elle rapportât les mesures prises contre la liberté du culte et le sentiment général de la population. Inutile de dire que les clubistes de Saint-Fiacre visitèrent les celliers de leurs adversaires et se firent servir de copieux dîners.

M. Le Normand fut-il l'instigateur de toutes ces mesures? Nous ne voulons pas le croire, il était homme de loi et tenait aux formes légales, mais il se fit le défenseur de ceux qui les commirent. Il fut leur porte-parole près du club des Amis de la Constitution aux Grands-Capucins.

Les Ursulines de Nantes avaient des raisons de le bien connaître, puisqu'elles comptaient dans leurs rangs une de ses filles et sa petite-fille. Malgré leurs divergences d'opinions, elles s'adressèrent à lui dans leurs besoins et lui ne leur refusa point son aide. Très attachées à la vie religieuse, Rose Le Normand et Madeleine Trébuchet déclarèrent qu'elles voulaient vivre et mourir dans leur communauté. Lorsque le visiteur délégué par le District de Nantes pour recueillir l'avis de toutes les religieuses et dresser l'état du couvent fut arrivé à la bibliothèque,

la supérieure et la jeune Madeleine Trébuchet le prirent à l'écart. La supérieure lui déclara que sa compagne avait été admise par la communauté à prononcer ses vœux, que ceux-ci n'avaient été retardés qu'à raison du décret de l'Assemblée nationale. A ce moment, la jeune postulante intervint et ajouta qu'elle avait vingt-et-un ans et qu'elle suppliait l'Assemblée de lui permettre de prononcer les vœux que la communauté l'autorisait à faire. Inutile de dire qu'on ne tint pas compte de sa demande.

Dix mois plus tard, la tante et la nièce refusèrent de prêter serment à la Constitution civile du clergé.

M. Le Normand n'ignorait rien de tous ces détails : ils étaient consignés dans les procès-verbaux officiels. Néanmoins, il ne refusait aux Ursulines ni ses conseils, ni son appui. Le 1<sup>er</sup> octobre 1792, elles furent expulsées de leur monastère. Elles avaient cependant quelques droits à y revendiquer et à défendre. Toutes prièrent M. Le Normand de les assister. Celui-ci y consentit. C'est ainsi qu'on le vit assister, le 21 décembre 1792, à titre de défenseur officieux, à une descente de l'administration municipale dans le monastère, afin d'y retrouver quelques dossiers dans la chambre de la supérieure M<sup>me</sup> Davoyne. Certains furent remis à cette dernière.

Les sentiments d'humanité et de religion étaient donc bien vivants dans l'âme de ce vieillard. Il était de ceux qui après avoir préparé les voies de la Révolution étaient entraînés par elle, et dans leur cœur gémissaient des ruines qu'elle amoncelait et qu'ils n'avaient ni prévues, ni voulues.

#### **René-Pierre Le Normand à Nantes pendant la Révolution.**

Longtemps comprimés, les sentiments des populations de la Vendée et de la Bretagne éclatèrent soudain, le 11 mars 1793. Le District de Clisson se souleva tout entier.

Saint-Fiacre, avons-nous dit, avait été la localité la plus révolutionnaire du District. Tous les patriotes du canton s'y rassemblèrent, bien résolus à s'y défendre : les gardes nationaux de Vertou vinrent à leur secours.

A mesure qu'ils avançaient, les insurgés prenaient plus d'audace. C'est dans le bourg de Saint-Fiacre qu'ils livrèrent leur premier combat.

Écoutons sur ce point un modeste chroniqueur du voisinage, Louis Monnier. « Le désarmement fait à Château-thébaud, nous marchâmes, dit-il, sur Saint-Fiacre où nous apprîmes que quatre cents gardes-nationaux nous attendaient. Effectivement près d'arriver nous aperçûmes au haut de la vigne qui joint presque le bourg une troupe en bataille; le jardin de la cure est à la gauche, le chemin pour arriver au bourg passe près du jardin où il y a une charmille assez longue... Nous marchâmes sur le pont sans ordre, mais avec une ardeur si grande que les gardes-nationaux n'eurent que le temps de faire une décharge... Ils se sauvèrent à travers les champs au nombre de dix-huit. Pour plus de sûreté, ils se renfermèrent dans une ancienne maison du bourg qui était grillée en fer; les portes étaient comme celles d'une ville de guerre... On leur cria de se rendre; ils ne répondirent que par des coups de fusil. La nuit nous menaçait, il fallut prendre un moyen pour les avoir..., celui de mettre le feu à la toiture... D'aucuns montèrent sur la maison, ôtèrent les couvertures, jetèrent dans les greniers des fagots, de la paille et du bois et mirent le feu à la maison. Bientôt ces gaillards-là se jetèrent par les fenêtres, se tuèrent ou s'assommèrent<sup>10</sup> ».

Ainsi commença la guerre de la Vendée dans le pays de Clisson, par l'incendie de la maison de M. Le Normand ou de l'une de ses voisines.

10. *Mémoires de Louis Monnier*, chef de division en l'armée de Stofflet, publiés par M. l'abbé DENIAUD, Angers, 1896, p. 20 à 23.

A partir de ce jour, les administrateurs du District tinrent leurs séances, rue de la Casserie, maison Trastour, à Nantes. Nombre de paysans patriotes les avaient suivis. Privés de ressources, tous ne vécurent que des subsides du gouvernement et des générosités sans cesse diminuées que leur accordèrent leurs compatriotes. M. Le Normand ouvrit sans hésiter sa porte au ménage d'un de ses bordiers. Il prit sur son nécessaire pour venir en aide à ses voisins et amis de campagne.

Tristes furent les jours qu'il passa dans son appartement de la rue des Carmélites, que la nouvelle municipalité avait dénommée rue Maupertuis. Il n'avait plus de clients. Le club même qu'il fréquentait était devenu suspect. Il accepta du service dans une compagnie de vétérans. Lorsque eut lieu le siège de Nantes par les Vendéens, on le vit, le fusil sur l'épaule, passer en patrouille dans les rues de Nantes.

Il quitta le club de la Halle et s'affilia à celui des Cordeliers qui s'était transporté en l'église Saint-Vincent. Son fils François en était secrétaire. Tous les deux firent compagnie avec Goullin, Bachelier, Chaux et Grandmaison.

Malgré ces preuves de civisme, le vieux procureur demeurait en butte à des remarques malveillantes. Il chassa de sa maison sa fille et sa petite-fille, parce qu'étant religieuses elles n'avaient pas prêté le serment de fidélité à la Constitution civile du clergé, et il crut devoir s'en vanter.

Entre temps, il s'était brouillé avec le curé de Saint-Fiacre, le citoyen Orhont, homme peu respectueux des biens de la nation<sup>11</sup>. Malgré cette tare constatée, celui-ci était devenu une personnalité éminente du club de Vincent-la-Montagne : il en fut le président à plusieurs reprises.

11. Orhont, le 18 Frimaire an II (8 déc. 1793), fut accusé de s'être fait livrer pour 4.000 livres de vin appartenant aux membres du comité des rebelles de Clisson, les menaçant de mort s'ils ne s'exécutaient pas.

Il y eut pour assesseur l'abbé Charles Houdette, son voisin, l'ex-curé de Châteauthébaud. Celui-ci était le secrétaire perpétuel de la société populaire. Un jour, Hoche n'aura pas d'adversaires plus acharnés de sa politique que ces deux hommes<sup>12</sup>. Ils furent à la lettre les Cimourdin du futur roman *Quatre-Vingt-Treize* de Victor-Hugo. Mais le poète en a-t-il jamais entendu parler ?

Une des plus odieuses prérogatives de ce club était de surveiller, d'épurer, comme on disait, les administrations locales : personne ne pouvait obtenir la moindre place, s'il n'était agréé par lui. Pour ce motif, tous les fonctionnaires du Département, du District, de la Municipalité en faisaient partie, ainsi que les juges des tribunaux.

Le Comité révolutionnaire en était l'émanation directe. Sous Carrier, celui-ci nommait tous les fonctionnaires. Le club se réservait ensuite de discuter ses choix et de critiquer la conduite des élus. Lorsque la Société inaugura ses séances dans l'église de Sainte-Croix, le Département n'y parut pas en corps, mais il promit de s'arranger pour que deux de ses membres assistassent quotidiennement à ses séances.

M. Le Normand du Buisson était membre du tribunal de conciliation, bien petite charge, peu digne d'attirer les regards. L'abbé Orhont incrimina sa conduite. Il l'accusa d'avoir recélé chez lui d'anciens Vendéens. « Le Normand, d'un caractère très violent, quoique plus que septuagénaire, raconte le greffier Blanchard, répondit en ces termes : « Il n'y a qu'un être aussi impudent et aussi » immoral que l'ex-curé de Châteauthébaud<sup>13</sup> qui puisse

12. Voici en quels termes J.-M. Dorvo, commissaire du Directoire exécutif du District de Nantes exprime en l'an V sa pensée sur M. Orhont, ex-vicaire à Saint-Fiacre : « ses moyens d'existence sont un problème, il s'est montré de tout temps un des plus chauds partisans de la Terreur; on l'accuse même d'avoir été complice des hommes de sang et d'être un des principaux dénonciateurs du général Hoche. » L. 668.

13. Ici, le greffier Blanchard se trompe : l'ex-curé de Châteauthébaud était l'abbé Houdette, M. Orhont était ex-curé de Saint-Fiacre.

» porter contre moi une pareille accusation. Oui, j'ai chez  
 » moi trois brigandes, ce sont mes bordières dont le mé-  
 » nage et les habitations sont incendiés. L'une est âgée  
 » de soixante-huit ans, l'autre de soixante-douze et la  
 » troisième de soixante-quinze. Je leur donne du pain :  
 » elles en auront tant que j'en aurai. Je suis bien aise,  
 » ajouta-t-il, d'apprendre à la société qu'elles sont les ci-  
 » devant paroissiennes de l'ex-curé qui me dénonce. »  
 Orhont fut couvert de honte et Le Normand fut ap-  
 plaudi<sup>14</sup> ».

Victoire d'un moment bientôt suivie d'une nouvelle attaque. Il avait eu l'imprudencé dans une minute d'expansion de s'écrier que la France ne serait jamais heureuse que sous une monarchie constitutionnelle. Ce propos fut rapporté à la *Société populaire* et au *Comité révolutionnaire*. Il lui fallut de nouveau se justifier. Cette fois, il eut recours à la plume. C'est à cette occasion qu'il composa l'apologie que nous avons rappelée et qui précisément se termine par une protestation de fidélité à la Constitution républicaine.

Son factum ne lui eut pas procuré une place en vue dans la justice révolutionnaire, s'il n'avait possédé des amis au sein du Club et du Comité. Le principal était Bachelier, ex-procureur, comme lui, au présidial. Ce petit homme contrefait, misérable et sans occupation, avait gravi de degré en degré tous les échelons de la faveur populaire. D'abord ennemi de la Révolution au point de renvoyer son perruquier, parce qu'il était venu le coiffer en habit national, il était devenu républicain après la mort de Louis XVI. Mais depuis lors, il n'avait reculé devant aucune bassesse pour obtenir places et honneurs. Il était membre influent du Comité révolutionnaire. Il y tenait le rôle de l'homme bon et sensible, qualités dont on

14. *Mémoires du citoyen Blanchard*, greffier au tribunal de Nantes, publiés en la *Revue de la Révolution* de M. Gustave Bord.

se vantait fort à cette époque. Le Normand l'appelait : « mon cher ami ». Son ami le défendit.

Le 30 octobre 1793, Carrier nouveau venu à Nantes, réorganisa le tribunal révolutionnaire. Il fit de Le Normand un des quatre juges, qui, sous la présidence de Phelippes-Tronjoly, étaient appelés à décider sans appel de tous les accusés qui comparaitraient devant eux. Le proconsul ne connaissait personne dans la ville qu'il était appelé à administrer. Il ne fit donc point ces nominations de lui-même, mais sur les indications du Comité révolutionnaire<sup>15</sup>. La chose est si vraie que Chaux, pour se disculper lui et les collègues du Comité, ne trouva rien de mieux que d'alléguer le choix qu'ils avaient fait de Le Normand, Lecoq, Daverst et Goudel pour remplir les fonctions de juges au tribunal révolutionnaire.

Cette nomination ne fut pas admise de tous sans protestation. Le Normand avait des ennemis : l'un d'eux, le potier d'étain Champenois révéla à Carrier les penchants intimes de l'ex-procureur en faveur de la monarchie constitutionnelle. La dénonciation était grave à cette heure. Le représentant cependant ne l'écouta pas, (il avait, sans doute, ses raisons).

#### **M. Le Normand, juge au tribunal révolutionnaire.**

Un dévot de Robespierre, fidèle conservateur des souvenirs révolutionnaires à Nantes, panégyriste de Bachelier, M. Dugast-Matifeux, a écrit sur M. Le Normand cette appréciation sommaire : « Le Normand, premier juge, était tant soit peu suspect, de plus peu capable et très âgé ».

15. Comme juge au tribunal révolutionnaire, le citoyen Le Normand reçut le 23 Nivôse an II la somme de 750 livres. Le 3 Floréal an II, il toucha 900 livres à raison de 15 livres par jour.

Que M. Le Normand fut fort âgé, nous n'en disconvierons pas; qu'il fut peu capable, nous n'essaierons pas de le montrer, mais qu'il fut suspect, nous l'avons indiqué et nous marquerons comment il le devint chaque jour davantage. De tous les membres du tribunal révolutionnaire, il fut le plus honnête et, sans doute, le plus ami de la légalité. Son rôle fut en plein accord avec celui de son président Phelippes-Tronjoly.

L'histoire du tribunal révolutionnaire à Nantes n'est point exempte d'incidents. Elle est éminemment dramatique à cause des victimes qu'il fut appelé à juger et à cause des passions qui l'agitèrent lui-même.

Voyons tout d'abord le milieu dans lequel M. Le Normand fut appelé à exercer ses fonctions.

Phelippes-Tronjoly et Le Normand étaient liés depuis longtemps. Mêlés aux mêmes événements, ils s'étaient signalés l'un et l'autre dans les mouvements qui avaient marqué aussi bien à Rennes qu'à Nantes, les débuts de la Révolution : ils avaient lutté d'un commun accord contre les intendants et les ministres de Louis XVI.

Phelippes n'était pas le type du magistrat parfait, qui n'a de passion que celle de la justice, mais il aimait ses fonctions. « Il avait la manie de juger, observe Villenave qui le connaissait bien : au lit, à table, en conversation, il rendait des arrêts. » Il disait de lui-même : « Pendant une année révolue, je n'ai cessé de juger tous les jours, matin et soir, sans observer ni dimanches, ni décades <sup>16</sup> ».

Il y eut une page dramatique dans sa carrière : nul plus que lui n'a contribué à délivrer Nantes de la tyrannie du Comité révolutionnaire et par voie de conséquence à obtenir le châtiement de Carrier. Nous montrerons dans un instant, comment par son obstination, il amena ce résultat. M. Le Normand, sans aller aussi loin que lui,

16. *Journal de Villenave* en 1804 et 1805 publié dans la *Revue rétrospective*.

le soutint dans ses efforts. Il partagea donc ses mérites dans une certaine mesure.

Leurs trois confrères n'ont pas droit aux mêmes éloges.

M. Le Peley de Villeneuve était un magistrat de carrière. Il avait été sénéchal de Guérande. Il fut inexorable.

Daverst était un magistrat improvisé. Il était tailleur d'habits près Sainte-Croix.

Mais le plus extraordinaire de ces juges était Denis-Mathurin-André Lecoq du Marsellay<sup>17</sup>. Il appartenait à la bourgeoisie nantaise. Occupé de ses plaisirs, il fréquentait beaucoup plus les cafés que le palais ou les cabinets des hommes d'affaires. Il ne s'était pas même occupé de politique. Il était le type du corrompu sans conscience. Il avait pour ami Goullin. Personne à Vertou où il habitait ne l'avait vu monter la garde, donner la chasse aux prêtres. Il cherchait joyeuse compagnie. Chassé de sa propriété par les Vendéens révoltés, il partit aussitôt pour Ancenis pour y retrouver la femme d'un de ses voisins. Il revenait descendant la Loire en sa compagnie, lorsque le bateau qu'il montait fut capturé par les Vendéens qui l'enfermèrent au Loroux en la chapelle Saint-Laurent.

Il s'y appliqua à gagner la confiance de ses geoliers par de grandes déclarations de haine à l'adresse des patriotes. Lors de la seconde offensive de l'armée de Mayence, les manifestations de sa feinte fureur anti-révolutionnaire ne connurent plus de bornes. Les naïfs paysans du Loroux, touchés, le relâchèrent le 18 octobre. Alors qu'ils emmenaient leurs autres prisonniers vers Beaupréaux et Ancenis, ils le débarquèrent à Thouaré avec tous ses bagages. Plusieurs d'entre eux le retrouvèrent bientôt au tribunal du Bouffay.

Revenu à Nantes, Lecoq manifesta les sentiments les

17. Confer : Arch. de la Loire-Inférieure L. 255 et L. 100, et actes de l'état-civil, mariage de Denis-Mathurin Lecoq, le 12 Pluviôse an III; section : Egalité Fosse, à Nantes, avec Michelle-Thérèse Bonamy.

plus exaltés. Goullin se porta caution pour lui. Il en fit un juge au tribunal révolutionnaire. Ce choix surprit tout le monde, aussi bien les royalistes que les patriotes. Singulière situation qui condamnait Lecoq à être inexorable. Il l'accepta avec la plus cynique désinvolture. Il opina toujours pour la peine capitale à tel point que le peuple le surnommait *Lecoq la mort*. Il arriva que plusieurs de ses victimes lui reprochèrent d'avoir prononcé en riant la sentence qui les envoyait à la guillotine<sup>18</sup>.

L'accusateur public Jean-Pierre Goudel était un protestant genevois, professeur de langue à Nantes. C'est lui qui, pour arrêter plus facilement les riches bourgeois Nantais, imagina une prétendue conspiration dans les prisons, fit battre la générale pendant qu'on emprisonnait les négociants non prévenus.

Désormais, nous connaissons la composition du tribunal révolutionnaire, nous comprendrons sans peine les incidents qui en marquèrent l'existence.

Le lendemain du renouvellement du tribunal révolutionnaire, Phelippes-Tronjoly convoqua ses collègues, il leur recommanda d'avoir l'âme de Brutus, c'est-à-dire d'être inflexibles. Ils n'étaient pas appelés à se prononcer sur le sort des prévenus suivant leurs convictions personnelles, mais selon la rigueur littérale des lois. Ils n'avaient pas à tenir compte des réclamations de leurs consciences, mais uniquement de la légalité de leurs arrêts. Sur ce point, les résolutions de Phelippes ne varièrent jamais : s'il sut imposer silence à sa conscience d'honnête homme, il écouta généralement celle du magistrat soucieux des règles de la procédure. Nous verrons de sa part sur ce point d'étonnants exemples de cette mentalité.

Mais n'importe, c'était trop encore : ce souci des règles de la procédure le brouilla avec le Comité révolutionnaire.

18. Le tribunal révolutionnaire comprenait, en outre, deux juges supplémentaires : Leroux et Savariau. Ce dernier était parent de Le Normand. Leur rôle fut insignifiant.

Il faillit le conduire à la guillotine. Il lui aliéna sans retour l'esprit de deux de ses collègues, Lecoq et Le Peley <sup>19</sup> ».

Le 27 frimaire an II (17 décembre 1793), Carrier ordonna d'exécuter sans jugement et sur-le-champ vingt-quatre paysans de la Chapelle-Basse-Mer, qui déjà avaient été livrés à la justice et étaient incarcérés au Bouffay. C'était afficher un mépris profond et public de la légalité. Phelippes livra ces malheureux, mais inséra sur la marge du registre d'audience qu'ils avaient été livrés et exécutés sans jugement, par ordre du représentant du peuple. Il signa seul cette annotation. Aucun de ses collègues n'osa l'imiter. Ils n'en déclarèrent pas moins confisqués et acquis à la nation les biens de ces infortunés. Tous, y compris Phelippes, signèrent cette sentence inique.

Deux jours après, Carrier renouvela un pareil abus d'autorité à l'égard de vingt-sept paysans de Guérande et de Savenay. Phelippes reprit la plume, transcrivit la même protestation ou plutôt la même remarque; il signa seul et prononça la confiscation des biens de ces infortunés.

Vraiment, le mépris de Carrier pour la loi n'a d'égal que l'inconséquence de ces juges qui déclarent confisqués les biens de ceux qu'ils n'ont pas jugés !

Le 7 nivôse an II (27 décembre 1793), Phelippes compliqua son cas en se brouillant avec le Comité révolutionnaire. C'était l'époque des noyades. Les agents du Comité avaient enlevé des prisons du Bouffay, plus d'une centaine de prisonniers dans l'unique but de compléter le chargement d'un bateau à soupape. Rentré au palais, Phelippes interdit aux concierges des maisons d'arrêt de se dessaisir de leurs prisonniers sans un ordre émanant de sa main ou

19. Sur le rôle de Phelippes-Tronjoly au sein du tribunal révolutionnaire, on peut voir sa déposition devant le tribunal révolutionnaire de Paris et les diverses brochures qu'il publia pour sa défense. On peut consulter la *Loire vengée*; les *Archives curieuses de Nantes* de VERGER; Alfred LALLIÉ, *Le Tribunal révolutionnaire*; du même auteur : *Le Comité révolutionnaire*; Carrier; C. MELLINET, *La Commune et la Milice de Nantes*, t. VIII.

des représentants du peuple. Le Comité révolutionnaire ne pardonna jamais à Phelippes cette ordonnance.

Le 11 nivôse (31 décembre), nouvelle manifestation de Phelippes. Sur son invitation, le tribunal prit un arrêté qui défendait au Comité révolutionnaire d'envoyer désormais devant lui aucun prisonnier sans le faire accompagner des pièces le concernant et du procès-verbal de son arrestation. Rien ne semble plus équitable que cette réclamation : elle fut néanmoins combattue par deux juges sur cinq : Lecoq et Lepeley. Ils n'acceptèrent de la signer que plusieurs jours après. On devine combien fut vive l'irritation du Comité !

« Lecoq et Lepeley, observe Tronjoly, allaient tous les jours au Comité faire influencer (*sic*) leurs opinions et censurer les jugements du tribunal; il leur arrivait souvent de ne les pas trouver assez rigoureux. Je me suis vu en prononcer au nom du tribunal qui ont beaucoup coûté à mon cœur. Lecoq et Lepeley étaient plus intrépides ».

Phelippes ne nomme pas Le Normand; il indique par là même qu'il ne rencontra pas en lui un adversaire de la légalité. Ce silence est un témoignage en faveur de l'ex-procureur : il est de pure prétérition, il n'en est pas moins probant. Sans l'appui de Le Normand et de Daverst, Tronjoly n'eut pu faire ce qu'il a fait.

Un certain attachement régnait entre ces deux hommes : ils avaient combattu pour les mêmes causes, mais Le Normand tout en soutenant son président n'entendait pas se compromettre sans réserve.

Phelippes tomba malade de fatigue ou de peur. Carrier, la veille de son départ, stylé évidemment par le Comité révolutionnaire le releva de ses fonctions<sup>20</sup>. Le président

20. L. 1322, fol. 117. Injonction à Phelippes de quitter les fonctions de président du tribunal révolutionnaire d'après ordre de Carrier, représentant du peuple, le 29 Pluviôse an II. *Registre des séances du Comité révolutionnaire*, instigateur de cette mesure. Fol. 122. Injonction fut renouvelée à Phelippes le même jour.

voulut protester contre cette mesure injuste. Tout convalescent qu'il était, il vint au Bouffay en la salle des séances. Lecoq, Lepeley, Le Normand étaient présents. Il inscrivit sa protestation en marge du livre des audiences. Lecoq et Lepeley se jetèrent sur lui et effacèrent son écriture; il est impossible de la lire. Le Normand ne se joignit pas à ses deux collègues. Il approuvait évidemment la protestation de l'ex-président.

Après cet éclat, il s'agissait de remplacer celui-ci. Le poste eut dû revenir à Le Normand, le premier et le plus ancien des juges. Il n'en fut rien. Il fut donné à Le Peley.

Quelques semaines après, l'accusateur public Goudel ayant succombé aux atteintes de la peste, Lecoq fut chargé de le remplacer. Il est évident que Le Normand n'inspirait pas confiance aux hommes du jour.

Il existe une autre marque de la défaveur qui le poursuivait.

Lorsque le tribunal révolutionnaire eut cessé ses fonctions, M. Le Normand demeura sans emploi.

Le Comité révolutionnaire ayant été appelé à Paris pour y rendre compte de sa conduite, les représentants du peuple constituèrent un conseil local destiné à les éclairer dans les mesures qu'ils auraient à prendre vis-à-vis de la population.

Ils le composèrent en majeure partie de juges que laissait libres la dissolution du tribunal révolutionnaire et des commissions militaires. On y trouve les noms connus de Daverst, Lecoq, Lenoir, Vic, etc., mais non celui de Le Normand. S'il ne partagea pas le sort de Phelippes-Tronjoly qui fut conduit à Paris les menottes aux mains, entre deux gendarmes, c'est évidemment qu'on le jugeait trop vieux ou d'importance trop secondaire.

Cependant le balancier du sort oscillait marquant le revirement des esprits.

Des dénonciations se produisirent à la Société populaire de Nantes contre les amis de Goullin et de Carrier. Lecoq en fut l'objet dès le 29 fructidor. Il fut soumis à une enquête et déféré au tribunal pour sa conduite passée. Les représentants du peuple l'invitèrent à ne plus paraître à leur conseil. La Société populaire lui ferma sa porte. Tribunal, société populaire furent invités à faire enquête sur les tyrans de Nantes, Carrier et les membres du Comité révolutionnaire.

On vit alors reparaître M. Le Normand. Le 8 vendémiaire, devant l'enquête contre Carrier, il parut à la Société populaire tenant en main une dénonciation contre André Lecoq.

Il la gardait en réserve depuis sept mois. Dès le mois de ventôse an II, il avait fait enquête sur son collègue. Il avait sollicité sur lui des renseignements près de Constantin, patriote violent, petit colon de Saint-Domingue, réfugié à Vertou. Dès ce moment, il était instruit des palinodies du triste personnage que Carrier lui avait donné pour collègue. Il garda la lettre de Constantin dans sa poche comme moyen de défense. Il eut même soin d'effacer la signature de ce dernier.

Enquête fut aussitôt décidée sur Lecoq. Il fut arrêté, le 29 pluviôse an III, quinze jours après son mariage avec une femme dont il avait fait prononcer le divorce. Il resta six mois en prison.

Le motif qui, dans la circonstance, conduisit Le Normand est clair, il tenait à briser tous liens avec la séquelle des amis de Carrier. Il leur en voulait de l'avoir fait trembler, de l'avoir humilié dans sa conscience, d'avoir déshonoré le foyer de sa famille, nous le montrerons dans un instant.

\*  
\*\*.

D'aucuns ont voulu en sondant les registres du tribunal révolutionnaire connaître quelles furent les réactions de sa

conscience en présence des nombreux accusés qui comparurent devant lui. Recherche bien inutile, car les arrêts rendus à la pluralité des voix étaient signés de tous les juges, que les prévenus fussent acquittés ou condamnés. Si nous savons la manière d'opiner de Lecoq et Le Peley, nous ignorons celle de Le Normand, car Phelippes-Tronjoly ne nous en a rien dit. Admettons que d'une façon générale, il fut porté à l'indulgence, surtout lorsque parmi les prévenus il reconnaissait des parents, des compatriotes, des amis de ses filles.

Il est une circonstance où il refusa de siéger. Il s'agissait d'une courageuse villageoise de Saint-Fiacre, Marie-Elisabeth Brevet, parente vraisemblablement de sa première femme. A l'aurore de la Révolution, elle et ses frères se montrèrent favorables aux idées nouvelles, mais bientôt ils se ressaisirent. Lorsque l'abbé Ohront eut quitté leur bourgade après les échauffourées de mars 1793, M<sup>lle</sup> Brevet et quelques voisines s'armèrent de balais pour purifier l'église souillée par ce peu digne pasteur. Elle suivit les armées vendéennes prête à relever les armes qui tombaient des mains des combattants comme le firent ses compagnes, lors de la bataille de Torfou. La cause de M<sup>lle</sup> Brevet ne pouvait être défendue devant le tribunal révolutionnaire. Elle fut condamnée à mort, mais le nom de Le Normand ne figure pas au pied de la sentence.

On voudrait qu'il eut montré la même réserve à l'égard de M. Favereau, ce juge de paix de Monnières que le club de Saint-Fiacre avait si injustement persécuté. M. Le Normand ne s'abstint pas de paraître en cette circonstance.

Il ne se récusa pas davantage, lorsque M<sup>me</sup> Berthelot de la Glétais, ursuline du couvent de Nantes, compagne de ses filles, fut traduite à la barre du tribunal révolutionnaire, parce qu'elle avait gardé l'habit religieux, parce qu'elle avait vécu au Loroux-Bottereau en compagnie des brigands, parce qu'elle avait passé la Loire avec eux, sans

d'ailleurs les suivre, car étant âgée de 72 ans, elle se réfugia à Ligné. Elle fut envoyée à la guillotine.

Le 1<sup>er</sup> floréal, M<sup>me</sup> Davoynes, supérieure des Ursulines de Nantes, et trois de ses religieuses furent arrêtées et envoyées au Bon-Pasteur. Deux jours après, huit de leurs compagnes furent appréhendées dans un appartement de l'hôtel Pépîn, de Belle-Isle, dans l'immeuble même où siégeait la terrible commission Lenoir. On peut dire que la majorité du couvent des Ursulines de Nantes fut emprisonnée, mais non les sœurs Le Normand et Trébuchet. Le 23 floréal, toutes ces religieuses comparurent devant le tribunal révolutionnaire. Elles furent toutes condamnées à tenir prison jusqu'à la paix. Ce fut la dernière sentence des juges choisis par Carrier. Ils perdirent leurs pouvoirs le lendemain. La paix, M<sup>me</sup> Davoynes n'en jouit jamais. Malade, elle fut transférée du Bon-Pasteur au Sanitat où elle mourut le 29 thermidor de la même année. Sept de ses sœurs la suivirent au tombeau.

Tous ces arrêts sont signés par les cinq juges du tribunal, sans qu'on puisse savoir, s'ils furent rendus à l'unanimité ou à la pluralité des voix.

Quelle que fut l'opinion de M. Le Normand, sa situation devait être d'autant plus délicate qu'il n'avait jamais rompu ses relations avec ses anciens clients de famille noble ou ses anciens amis d'opinion différente.

C'est ainsi que nous le voyons s'entremettre en pleine Terreur pour défendre les intérêts de la famille Boux de Casson. Il avait géré en qualité de procureur fiscal la terre de Bougon en Couëron qui lui appartenait. Il l'administra encore pendant la Terreur et pendant l'exil de ses membres en Berry. Il organisa toute une petite publicité autour d'un acte de sauvetage exécuté par M. Boux fils, lors de son passage à Tours. Tant qu'il vécut, M. Le Normand garda la confiance de cette famille et administra ses propriétés.

Autre détail à son honneur. Une de ses voisines de la

rue Maupertuis, M<sup>me</sup> Angebault, née Mignaud, femme, fille et mère d'avocats et quelque peu sa parente, avait été arrêtée sur la dénonciation de Chaux, puis enfermée avec ses deux filles au Bon-Pasteur. M. Le Normand s'employa avec tous ses voisins à lui procurer un certificat de civisme, afin qu'elle sortit de prison. Il y réussit. Ce sont services qui ne s'oublient pas. Un jour, Mgr Angebault, évêque d'Angers, s'intéressera au sort de Marie-Joseph Trébuchet et de ses enfants; évidemment il avait gardé souvenir du bienfait rendu à sa grand'mère.

#### M. Le Normand, magistrat.

La condamnation de Carrier bientôt suivie de la paix de la Jaunaie fut le signal d'un réel apaisement moral au sein de la France et de Nantes, en particulier. Les registres de catholicité tenus par M. de Chevigné de Boichollet, vicaire général, rentré à la faveur de la pacification de la Jaunaie, en sont une preuve éloquente. On est surpris de la quantité et surtout de la qualité des citoyens qui eurent recours à son ministère : officiers, soldats, gardiens de prisons s'adressent à lui pour leurs mariages ou les baptêmes de leurs enfants.

M. Le Normand du Buisson suivit le mouvement général.

Le 6 juillet 1795, il perdit sa petite-fille Renée-Rose Trébuchet qui tenait sa maison. Il rouvrit alors sa porte à sa fille et à sa petite-fille, toutes deux ursulines qu'il avait chassées de son appartement dans les jours de la Terreur. Elles ne devaient pas être bien loin. Le 8 et le 11 fructidor an III (25 et 28 août 1795), elles prêtèrent serment de fidélité aux lois de la République, serment qui n'avait rien de commun avec la Constitution civile du clergé. Leur père dut exiger cette concession, à cause de sa situation de magistrat. Aidées de deux autres ursulines, elles

ouvrirent une école enfantine. Dix-huit mois plus tard, elles sollicitèrent l'octroi de la pension à laquelle elles avaient droit, comme anciennes religieuses. Depuis juillet 1793, elles ne l'avaient pas touchée. Le 7 pluviôse an IV (26 janvier 1796), elles obtinrent gain de cause. Ce jour-là, M. Haudaudine, le *Régulus Nantais*, présidait la séance municipale.

A l'époque de la pacification de la Jaunaye, M. Le Normand trouva un protecteur dans le représentant Ruelle. Phelippes-Tronjoly étant remonté sur le siège présidentiel du tribunal criminel de Nantes, il convenait d'avoir égard à ses assesseurs qui n'étaient pas trop décriés. Ruelle nomma M. Le Normand membre du tribunal de conciliation.

Les électeurs, de leur côté, ne lui tinrent pas plus rigueur. Le 22 octobre 1795, il fut élu membre du tribunal du District par 121 voix sur 237 votants, le dixième et le dernier de ceux qui furent élus à la majorité des voix<sup>21</sup>.

Le Bouffay le revit donc dans ses couloirs. Il reprit même place dans les sièges raides et massifs qu'il avait occupés, lorsqu'il était membre du tribunal révolutionnaire. Ses collègues, lorsqu'ils déterminèrent leurs attributions, l'affectèrent au tribunal criminel. Il se retrouva ainsi aux côtés de Phelippes-Tronjoly qui en avait été nommé président. Vieilli, privé de ses forces, il ne s'y fit remarquer en aucune manière.

Il ne semble pas que le coup d'état de fructidor l'ait touché le moins du monde. Il n'en fut pas de même de Phelippes. Il avait pris l'habitude d'agrémenter de réflexions personnelles certaines sentences de ses collègues, et même il les inscrivait en marge du registre du tribunal. On n'avait pas oublié les terribles notes qui avaient amené l'arrestation du Comité révolutionnaire et la condamnation de Carrier. Un de ses collègues, Chiron du Brossay, dénonça au Département les « *gribouillis* » dont le prési-

21. L. 1420, fol. 92 et suivants.

dent maculait les marges du registre des sentences. Les séances dégénéraient en disputes de partisans. Le même personnage en pleine séance accusa Phelippes de manquer à ses devoirs dans l'interrogatoire des accusés. Bref, les électeurs convoqués en dépit de la loi, le destituèrent et nommèrent à sa place Crespel de Guérande. Phelippes protesta dans une note imprimée, mais finalement dut s'incliner devant la faction des amis de Carrier et de Robespierre revenus au pouvoir<sup>22</sup>.

Non contents d'avoir brisé sa carrière, ils lui refusèrent tout emploi. On organisait alors l'Ecole centrale : un professeur de législation devait y être nommé. Phelippes concourut pour avoir le poste. Il n'en fut pas moins évincé, le 6 brumaire an VII, quoiqu'il fut seul candidat<sup>23</sup>. Il lui fallut se retirer sur son patrimoine à Pontivy<sup>24</sup>.

Moins en vue, moins combattif ou plus attaché aux idées du jour, M. Le Normand conserva ses fonctions. Pendant cinq ans, on le vit tour à tour membre du tribunal civil ou criminel, juge en correctionnelle, directeur du jury, président du tribunal de conciliation.

Au début de l'an VIII, l'âge et la maladie le contraignirent à se retirer. Le consulat ne lui confia aucun emploi. La paralysie l'avait frappé.

Pour veiller sur ses jours, il n'avait plus près de lui Sophie Trébuchet devenue M<sup>me</sup> Hugo, mais il pouvait s'appuyer sur sa fille Rose-Elisabeth Le Normand et sa petite-fille Madeleine Trébuchet. Grâce à leur affection,

22. L. 631.

23. L. 71, fol. 59.146.

24. En 1805, Phelippes-Tronjoly appuyé par le ministre de l'Intérieur demanda que la commune de Nantes lui témoignât sa reconnaissance en lui conférant une pension ou tout au moins en sollicitant pour lui une sénatorerie.

La municipalité refusa de faire la moindre démarche, car, « sur le siège sanglant où il présidait, il ne fit rien dont Nantes doive conserver un gracieux souvenir ». Elle lui reprocha ensuite son rôle contre les fédéralistes, puis d'avoir écrit à Carrier en floréal et prairial deux lettres de plates félicitations (*Registres des délibérations de la Municipalité de Nantes*, p. 61-68), 11 et 28 Ventôse an XIII.

sa vieillesse ne connut pas le dénuement. Les vignes de Saint-Fiacre ne compensaient pas les frais de leur culture. Les démarches de Léopold Hugo, près du gouvernement consulaire, ne lui obtinrent l'octroi d'aucun poste nouveau. Ses filles, grâce à la pension qu'elles recevaient de la République, mais surtout grâce à l'école enfantine qu'elles avaient ouverte, rue Maupertuis<sup>25</sup>, lui permirent de vivre avec dignité.

Les opinions de M. Le Normand sous l'influence de ce milieu se modifièrent profondément. Elles ne tardèrent pas à ressembler à celles de son petit-fils Joseph Trébuchet. Or, celui-ci avait alors pour amis et protecteurs des personnages qui avaient brisé ou tout au moins très relâché les liens qui les unissaient au monde révolutionnaire : Villenave, le premier historien des Cent-trente-deux Nantais; M. de la Jarriette, l'éminent bibliophile; le cousin Daniel nettement connu comme royaliste. Au lendemain de fructidor, ce dernier fut arrêté, parce qu'au cours d'un repas de fonctionnaires, il s'était élevé contre les tyrans du jour. C'est à ces amis que Joseph Trébuchet demandait de l'accompagner à la mairie le jour de la naissance de ses enfants.

En 1806, on peut le dire sans crainte de se tromper, il ne restait plus en la mémoire de M. Le Normand qu'un mauvais souvenir des jours de la Révolution.

En cette année, M<sup>me</sup> Guerry de la Vergne, qui, depuis onze ans, tenait en compagnie de Rose Le Normand et de Madeleine Trébuchet l'école de la rue Maupertuis, résolut de reconstituer la communauté des Ursulines. Une vingtaine de sœurs échappées à l'échafaud répondirent à son appel.

M<sup>lle</sup> Trébuchet fut au premier rang. Le 16 novembre, elle prononça les vœux que l'Assemblée Constituante ne lui

25. M<sup>lle</sup> Le Normand et M<sup>lle</sup> Trébuchet avaient ouvert cette école sous la direction de M<sup>me</sup> Simon et de M<sup>me</sup> Guerry de la Vergne, une poitevine, voisine de la Garnache, toutes deux anciennes ursulines.

avait pas permis d'émettre : elle attendait ce jour depuis dix-sept ans. Détail qui mérite d'être noté, la cérémonie fut présidée par M. l'abbé de Hercé, vicaire général, frère de l'ancien évêque émigré fusillé à Quiberon. Il prononça le sermon. L'aumônier de la communauté n'était autre que le confesseur de M<sup>me</sup> Berthelot de la Glétais, guillotinée par arrêt du tribunal révolutionnaire, M. Massonnet, ancien aumônier dans l'armée vendéenne. Nul doute, dans l'assistance se trouvait aussi, si ses infirmités le lui permettaient, l'ancien juge nommé par Carrier.

N'oublions pas ce fait, il a sa valeur, c'est dans la rue Maupertuis, autrefois rue des Carmélites, sous les yeux d'un juge au tribunal révolutionnaire, peut-être même dans sa demeure, que se conserva le rameau qui fit revivre la communauté des Ursulines de Nantes. La même année, le petit-fils de ce même juge, M. Alexandre Le Normand, quittait le commerce et, au grand étonnement de ses amis, entrait au Séminaire. Prêtre en 1811, il mourut curé de la Boissière-du-Doré, en 1855.

L'époque était féconde en revirements : l'ami de M. Le Normand du Buisson, l'ex-président du Comité révolutionnaire, Bachelier, retiré dans sa maison des Hauts-Pavés, y traduisait les psaumes de David.

Faut-il apporter encore un dernier trait ? Parvenu au terme de la vie, M. Le Normand voulut mettre ordre à ses affaires. Il se trouva en possession d'une somme de deux cents livres qui ne lui appartenait pas, et dont il ne pouvait indiquer le légitime propriétaire. Par un billet en date du 15 janvier 1809, il ordonna à ses héritiers de remettre cette somme « à M. le Recteur de Saint-Pierre, (M. Le Pourceau de Tréméac), afin qu'elle tournât au profit du séminaire de cette ville<sup>26</sup> ». Tout commentaire de cet acte est superflu, il parle suffisamment par lui-même.

<sup>26</sup>. Dans la suite, le propriétaire de cette somme fut retrouvé et sur l'ordre de son grand-père, Marie-Joseph Trébuchet la lui remit, le 24 août 1809.

**François Le Normand dans le voisinage de Carrier.**

A plusieurs reprises, nous avons fait allusion aux difficultés que M. Le Normand éprouva de la part de son plus jeune fils, François. Il fut le chagrin de ses vieux jours, à cause, non pas tant de ses opinions politiques que de sa conduite privée. Il fréquentait le club des Cordeliers, il en suivit les adhérents à l'église Saint-Vincent. Il avait pour amis les citoyens les plus avancés de Nantes, la plupart de ceux qui figurèrent comme accusés, lors des procès du Comité révolutionnaire et de Carrier.

François fréquentait la fille d'un huissier du palais de justice. Louise-Marie Gandriau, jeune personne de mœurs légères.

Le 12 août 1791, il fit sommation à son père de consentir à son mariage avec cette jeune fille. Il emprunta le ministère de M. Defrondat, notaire. M. Le Normand répondit sans hésiter qu'en raison des motifs « qu'il avait plus d'une fois dits et écrits tant à son fils qu'au sieur Gandriau père, il ne pouvait et ne voulait donner son consentement au mariage dont il s'agit ». Deux jours après, les jeunes époux faisaient dresser leur contrat de mariage par M. Defrondat; le 16, ils s'épousaient en l'église Sainte-Croix, en la présence d'un prêtre constitutionnel. Ni M. Le Normand du Buisson, ni aucun membre de sa famille ne prirent part à la cérémonie. On y peut noter, toutefois, la présence de M. Joseph-Yves Pouponneau, avoué, cousin germain de l'époux, celle de plusieurs membres de la loge et en outre, de quelques ecclésiastiques. François Le Normand appartenait à la franc-maçonnerie; il accompagnait sa signature de trois points significatifs. Aux fonctions de greffier du juge de paix de la Bourse, il joignait celles de secrétaire du club des *Amis de la Liberté et de l'Égalité*. Là siégeaient

*Bachelier, Chaux, Grandmaison*, tous noms célèbres dans les annales de la Terreur à Nantes.

L'année 1793, après le siège de Nantes par les Vendéens, après l'échec du fédéralisme, marqua l'apogée de son parti.

Lorsque au mois d'octobre, l'armée de Mayence reprit l'offensive, une énorme quantité de blessés et de malades affluèrent à Nantes. Il fallut organiser un certain nombre d'hôpitaux militaires. L'ancien couvent des Ursulines fut désigné à cet effet. Or, qui choisit-on pour l'administrer ? François Le Normand fils. Il n'y entra pas seul. Il prit comme commis son neveu Marie-Joseph Trébuchet.

Dès le 7 octobre, il réclama l'octroi de cent bois de lits pour remplacer ceux qui appartenaient à des particuliers<sup>27</sup>.

D'où venait pour lui cette nomination ? De Carrier, déclarent plusieurs documents utilisés par la Commission des 21, lors du procès du célèbre proconsul. C'est une erreur, M. Lenormand occupait ces fonctions plusieurs jours avant l'arrivée de celui-ci.

Tous les auteurs qui ont décrit la vie immorale que Carrier menait à Nantes, plusieurs témoins cités à son procès, ont insisté sur le fait de son intimité avec la femme du directeur de l'hôpital militaire des Ursules. M<sup>me</sup> Le Normand est dénoncée par Chaux, par deux citoyens : Orioux et Gauthier, et surtout par deux dames, l'une domestique dans sa maison, Olive Racapet; l'autre journalière à son service, la citoyenne Courant. Tous sont unanimes à déclarer que cette dame Le Normand est la femme du directeur de l'hôpital des Ursules. Or, le directeur en question, nous le savons déjà, n'est autre que François Le Normand, fils de René-Pierre Le Normand, juge au tribunal révolutionnaire. Le fait ressort avec évidence des documents qu'il a signés comme administrateur de l'hôpital,

27. L. 836 et 1083, fol. 13.

de l'identité absolue entre sa signature comme directeur et celle qu'il a tracée au pied de son contrat de mariage.

Interrogé sur ses rapports avec Le Normand, directeur de l'hôpital des Ursules, Carrier les reconnut sans peine : « Je n'ai point, dit-il, donné de place à Le Normand, mais je me suis intéressé à son sort; je l'ai recommandé à mes collègues et je le crois du côté de Valenciennes, sans savoir quelle place il occupe. D'ailleurs, quel est le but de ces interpellations? Le tribunal doit se renfermer dans l'acte d'accusation ». (*La Loire Vengée*, p. 88.)

On conçoit l'intérêt de Carrier à ne pas s'appesantir sur ce point délicat. L'intimité du représentant et de M<sup>me</sup> Le Normand était chose publique. Quant il n'était pas à l'hôtel Villestreux ou au Bourg-Fumé, il était rue Maupertuis. Cette dame le suivait partout, jusqu'au château d'Aux où il visita Muscar, autre personnage que nous retrouverons bientôt.

Mais le but de cette étude n'est pas d'exposer un trait de mœurs de l'époque révolutionnaire. S'il ne s'agissait que de cela nous le laisserions dans l'ombre. Il n'a d'intérêt pour nous que parce qu'il concerne la famille Le Normand. Il nous suffit d'établir cette liaison.

A ceux qui douteraient encore de cette relation, nous proposerions la lecture d'une lettre adressée le 10 août 1795 à Marie-Joseph Trébuchet par l'ami le plus intime de son grand-père M. Delair : « Nous n'entendons point parler de votre tonton. Depuis votre départ, j'ai seulement entendu dire qu'il était divorcé et remarié avec une autre du côté de Valenciennes. Il est à plaindre de n'avoir pas suivi les sages conseils de son père qui lui a prédit ce qui lui arrive<sup>28</sup> ».

Olive Racapet qui nous a fait connaître les désordres de M<sup>me</sup> la Directrice de l'hôpital des Ursules, cite comme témoin susceptible de fournir d'autres renseignements « une

28. Abbé P. DUBOIS, *Bio-bibliographie de Victor-Hugo*, p. .

citoyenne Marion, gouvernante avec elle en la maison Normand ».

Or, cette Marion, gouvernante en la maison Normand, tous ceux qui ont lu la correspondance de Sophie Trébuchet avec son grand-père la connaissent parfaitement. Désireuse d'obtenir de celui-ci les robes de sa mère et le complément de son trousseau, Sophie lui écrit pour qu'il autorise Jeannette Marion de se charger de ce soin.

Lorsque Carrier fut rappelé de Nantes par la Convention, il tenta d'attirer près de lui M<sup>me</sup> Le Normand. Il y parvint sans peine. Le 12 germinal an II, elle quitta le domicile conjugal munie d'un passeport délivré par la municipalité de Nantes sous la caution du citoyen Gallon, l'ami tout dévoué de Chaux et de Goullin. Elle emmenait avec elle son plus jeune frère âgé de douze ans.

Deux mois plus tard, le 11 prairial (30 mai 1794), son mari la rejoignait dans la capitale<sup>29</sup>. Carrier avait obtenu pour lui, par l'entremise du représentant Gillet, une place de commissaire des guerres à Valenciennes. Quand il parvint à l'armée du Nord, l'ex-administrateur ne prévoyait guère les événements qui allaient suivre, pas plus d'ailleurs que sa femme qui habitait l'appartement même de Carrier.

Le procès de ce dernier fit éclater au grand jour l'inconduite de la femme qui l'avait suivi. François Le Normand demanda le divorce et l'obtint.

A partir de ce jour, nous ne trouvons plus nulle part le nom de ce fils malheureux. Il mourut encore jeune, bien avant son père, car son nom n'est jamais prononcé dans la liquidation des biens de M. du Buisson.

29. Le 22 floréal an II (11 mai 1794), François Le Normand assista à Nantes en qualité de témoin au mariage de sa jeune belle-sœur Marguerite-Louise-Ursule Gandriau avec le chirurgien Pierre-François Lemoisnier. Dans cette circonstance, François Le Normand s'intitule *ex-directeur de l'hôpital de l'Égalité* (anciennement des Ursules), âgé de vingt-neuf ans, demeurant rue Pigalle.

**Madame veuve Robin, née Françoise Trébuchet.**

**Monsieur et Madame Mathis.**

Lorsque le capitaine Jean-François Trébuchet partit pour l'île Maurice, il avait à sa charge six enfants en bas âge; l'aînée n'avait que quinze ans et le plus jeune cinq ans à peine. Sophie, la troisième de ses filles, était âgée de dix ans.

Il mit les cinq plus jeunes en pension chez M<sup>me</sup> Menant-Dugué. Leur entretien, mille francs par an, était payé partie par lui, partie par le grand-père, partie par M. Le Normand de Rennes.

Lorsque la famille apprit la mort de l'infortuné capitaine, une décision fut aussitôt prise par le grand-père, il retira les enfants de la maison Menant-Dugué. Il conserva sous son toit les trois garçons, il destina les deux aînés à la marine; deux fillettes, Renée-Rose et Madeleine-Françoise furent confiées à leur tante M<sup>me</sup> veuve Maurice Trébuchet, née Le Normand, à qui leur oncle, le procureur de Rennes, accepta de payer leur pension. Sophie trouva asile chez M<sup>me</sup> Robin, sa tante, née Françoise Trébuchet, non parce qu'elle était sa filleule, comme on l'a dit, mais parce qu'elle était la filleule de sa fille, et que déjà âgée M<sup>me</sup> Robin habitait seule dans sa maison. Elle l'éleva généreusement, pourvut aux frais de son éducation, sans demander secours au grand-père de l'enfant.

Par le fait même de cette quasi adoption, M<sup>me</sup> Robin eut une grande influence sur la formation de sa nièce.

Or, celle-ci, nul ne l'ignore, est une exception au sein de la famille Trébuchet. Elle fut, en apparence, tout au moins, rebelle au sentiment religieux, très attachée à ses intérêts, fière des honneurs auxquels était parvenu son mari, et n'eut d'affection véritable que pour ses enfants.

On s'est demandé, à juste titre, si ces traits qui la séparent si nettement de ses frères et sœurs ne venaient pas de l'éducation qu'elle avait reçue dans la maison de sa tante Robin.

Françoise-Louise Trébuchet<sup>30</sup>, dame Robin, la dernière survivante des enfants de Jean Trébuchet et de Françoise Louvigné était une petite bourgeoise de campagne. Son mari, maître René-Antoine Robin de la Champolière, était un tabellion de campagne, comme il y en avait une multitude à cette époque. A l'exemple de ses pères, il était procureur fiscal de la Motte-Glain, du prieuré de Juigné-les-Moutiers et d'une poussière de petites juridictions ecclésiastiques ou civiles.

Ne jugeons point des notaires d'autrefois d'après leurs confrères contemporains : leurs fonctions étaient identiques, mais non leur situation sociale. Petits propriétaires, ils cultivaient eux-mêmes leur patrimoine, en même temps qu'ils tenaient leur cabinet d'affaires. Celui-ci était fort modeste : fréquemment la même pièce leur servait de salle de réception, d'écritoire et de salle à manger. Les actes étaient rédigés sur la table de la cuisine; il suffisait d'enlever la nappe pour que celle-ci devint le bureau de travail. Tel nous paraît bien avoir été le cas de M. Robin, quoi qu'il fut le gérant de la magnifique terre constituée jadis autour de son château de la Motte par le maréchal de Gié. Mais les Le Lou, les Robineau de la Rochequérie, successeurs de l'opulent maréchal, n'avaient ni sa puissance financière, ni son relief politique.

M. et M<sup>me</sup> Robin n'eurent que deux enfants : une fille, *Renée-Françoise* et un garçon Charles-François, né huit mois après la mort de son père et décédé fort jeune.

30. Françoise-Louise Trébuchet, baptisée au Petit-Auverné, le 20 mai 1724; fut mariée à René-Antoine Robin de la Champolière, qui mourut le 22 novembre 1753. Elle eut deux enfants : une fille Renée-Françoise baptisée à la maison, le 29 mars 1749, qui fut M<sup>me</sup> Mathis, et un garçon Charles-François Robin, né posthume en 1754, mort en bas-âge à la Chapelle-Glein.

Par son mari, M<sup>me</sup> Robin était apparentée à toutes les familles de clercs du pays. Elle donna pour parrain à sa fille, M. Fresnais de la Richardais, sénéchal de la Motte. Il importe de noter ce nom, car le fils de ce sénéchal, M. Fresnais-Beaumont, procureur à l'amirauté de Nantes, membre de l'Académie d'agriculture de Tours, ami et protégé de M<sup>r</sup> de Sartines, ministre de la marine, jouera un grand rôle à Châteaubriant et à Juigné lors de l'insurrection bretonne en 1793. Il fut un des promoteurs du passage de la Loire par les Vendéens.

Jusqu'ici nous avons montré la situation sociale de M<sup>me</sup> Robin, il importe de connaître son caractère.

Demeurée veuve après cinq ans de mariage, elle sut tenir fermement le gouvernail de sa maison. Elle était entendue en affaires; elle tripla son capital qui cependant ne lui donnait que six cents livres de revenu : c'est M<sup>me</sup> Hugo elle-même qui nous l'apprend. Ce sont là souvenirs d'enfant gravés dans la tête d'une jeune femme qui avait su en faire son profit. Sophie Trébuchet, comme sa tante, sut pratiquer l'économie et gérer ses intérêts. Elle transmet ces qualités au poète, son fils.

Inutile d'entrer dans le détail des opérations financières de M<sup>me</sup> Robin. Gardons simplement le souvenir qu'elle posséda au bourg du Petit-Auverné, les deux closeries de l'Hôtel-Roul et de la Tannerie.

C'est à ces deux maisons bien plus qu'à la Renaudière, que se rattache le souvenir de Sophie Trébuchet. C'est là qu'elle passa à plusieurs reprises en compagnie de sa tante les vacances de l'été.

Après avoir liquidé une partie de ses biens propres et ceux de son mari, M<sup>me</sup> Robin se retira à Nantes, mais elle conserva un pied-à-terre au Petit-Auverné. Elle y vivait en excellentes relations avec toutes les familles nobles du voisinage et tout spécialement avec M. Le Maignan de Heurtebise. Baptêmes, mariages des enfants des fermiers étaient,

de part et d'autre, les occasions de réunions festives. On trouve pêle-mêle sur les registres paroissiaux du Petit-Auverné, les signatures des dames Robin, Mathis, Trébuchet, Le Maignan. Détail qui mérite d'être noté, on rencontre la signature de Sophie Trébuchet encadrée par celles des deux frères Le Maignan, deux futurs aides de camp de Bonchamp.

Des enfants du capitaine Trébuchet mort en mer dans l'Océan Indien, dans les parages de l'île de France, aucun ne revit si souvent que Sophie Trébuchet le mélancolique pays d'Auverné. Nul doute, c'est dans les récits de sa mère que Victor Hugo cueillit le pseudonyme d'Auverney dont il agrémenta le héros d'un de ses romans et dont il se couvrit lui-même, lorsqu'il publia ses premières poésies.

A ces divers traits, entente des affaires, esprit d'économie, attache au pays natal, relations faciles et sûres dans le monde de la bourgeoisie rurale, M. l'abbé Dubois, sur la foi d'une généalogie de famille, ajoute une dernière note : M<sup>me</sup> Robin avait le goût du théâtre. Elle aimait les tragédies de Voltaire : elle en récitait de longues tirades.

Acceptons ce trait de caractère, mais sous bénéfice d'inventaire. Si nous jugeons des études littéraires de M<sup>me</sup> Robin d'après sa signature, nous sommes perplexe. Elle lisait peut-être Voltaire, mais elle ne devait pas le transcrire. La signature de la veuve Robin (ainsi s'intitulait-elle), diffère bien peu de celle d'une illettrée. Elle est certainement la plus péniblement tracée de toutes celles des Trébuchet.

Mais n'importe, ne disjoignons pas le nom de M<sup>me</sup> Robin du théâtre de Nantes. Elle a dû s'asseoir sur les gradins de la salle Graslin, à l'époque de la Révolution, appuyée sur le bras de son gendre. C'est pourquoi il convient maintenant de nous entretenir de Louis-François Mathis et de sa femme M<sup>lle</sup> Renée-Françoise Robin.

Quelques années après la mort de son mari, M<sup>me</sup> Robin quitta le Petit-Auverné et vint se fixer à Nantes. Elle habitait rue Saint-Clément, lorsque, le 22 janvier 1778, elle maria sa fille unique à Louis Mathis, commis négociant, domicilié à Nantes, rue de Gorges. C'était un Beauceron, originaire de Saint-Germain-de-Dourdan. Ni l'époux, ni l'épouse n'apportèrent de dot. M<sup>me</sup> Robin s'engagea à nourrir le nouveau ménage pendant trois ans, mais à la condition qu'elle jouirait pendant le même temps des revenus de sa fille.

Cependant, elle fit grande fête à cette occasion. Quarante-sept invités défilèrent en sa maison et signèrent au pied du modeste contrat de M<sup>me</sup> Mathis : tous les Trébuchet, les Le Normand, les Daniel se rassemblèrent en ce jour. Au milieu d'eux, on vit paraître le chanoine Languedoux et le recteur de Saint-Clément, Messire Foureaux.

Le chartrain Louis Mathis ne figurait point au nombre des grands négociants nantais. On chercherait en vain son nom dans les *Étrennes Nantaises* que les commerçants publiaient chaque année. Il n'était cependant pas dénué d'intelligence. Il dirigea peu à peu sa belle-mère. Il lui fit vendre la Champollière et la Tannerie<sup>31</sup>. Il fit des économies. Au mois de janvier 1791, il acquit pour 6.000 livres pour lui et sa femme une rente viagère de 540 livres sur les biens de M. Le Petit du Bois-Souchard.

La Révolution le fit sortir de l'ombre. Voici en quelle occasion.

Au début de germinal an II arriva à Nantes un personnage très pénétré de son importance : le citoyen Villeneuve, agent général de la République. Il avait pour mission de se rendre compte des marais et étangs susceptibles d'être

31. A partir de 1791, M<sup>me</sup> Robin n'a plus d'intérêt au Petit-Auverné. Elle y a vendu tous ses biens.

desséchés dans la Loire-Inférieure et par suite d'être livrés à l'agriculture, en vertu de la loi du 14 frimaire précédent.

De Laval, il avait écrit au Département pour lui faire part de la mission qui lui tenait à cœur. Il agissait ainsi par précaution : il avait appris qu'entre Rennes et Vitré la route était interceptée par les chouans; il avait réfléchi qu'il pourrait bien être tué et qu'alors sa mission ne serait pas remplie.

A peine arrivé à Nantes, il se loge chez un pâtissier, le citoyen Becke, rue de la Casserie, puis il court au Département, de là chez les imprimeurs pour qu'ils éditent ses lettres de mission et une circulaire où il en expose le but.

On lui donne pour collaborateur le citoyen Mathis. Il part aussitôt pour visiter les neuf districts de la Loire-Inférieure : nul besoin de luxe, une voiture pour se mettre à l'abri du vent et de la pluie lui suffit. Il visite d'abord le district de Nantes, mais très sommairement, car il ne voit que Sucé où il décide que l'étang de Chavagne, propriété de la famille du philosophe Descartes, sera desséché. Il arrive à Casson où la municipalité qu'il a avisée de son passage lui dit sans façon que s'il veut la voir, il se rendra à la mairie. Froissé, il fait son rapport au District pour dénoncer ces deux communes retardataires : « Veillez, dit-il, et surveillez les croix de bois que nous avons trouvées le citoyen Mathis et moi dans les croisées des chemins; tel ce Christ crucifié que nous avons trouvé sur papier dans la chambre de la municipalité de Sucé qui a été enlevé devant nous ».

Villeneuve toujours accompagné de Mathis, entrevit Paimbeuf, laissa de côté Machecoul et Clisson trop environnés de rebelles, visita Savenay où il s'intéressa à la Brière qu'il eut voulu dessécher à l'aide d'un canal. Il abandonna Ancenis qui n'avait pas daigné répondre à ses questions. Il eut voulu inspecter Châteaubriant, mais la

nouvelle d'un exploit nocturne des chouans, à Riaillé, le fit changer d'avis.

Bref, il était de retour à Paris, le 6 messidor. En vendémiaire, le Comité de Salut public le nomma membre de la Commission du commerce et des approvisionnements.

Le citoyen Villeneuve était un doux maniaque. Il faisait des vers, composait des hymnes à l'usage des jeunes paysans. Il mit en quatrains les *Principes de l'Agriculture pour l'éducation des enfants*. Il eut voulu que le Département les fit imprimer et récompensât les élèves assez diligents pour les apprendre par cœur.

Certains de ses conseils devaient soulever de larges rires dans les bureaux des Districts. Il s'intitulait « l'avocat officieux des vaches ». Plusieurs de ses lettres se terminent par cette recommandation : « Apprenez à votre district à les aimer comme vos bienfaitrices », ou par cette autre : « Je prie mon ami Guinche, d'inviter le District d'être le » bienfaiteur de ses vaches en prenant leur malheureux » sort en considération ».

Telle fut l'occasion qui valut à M. Mathis de figurer sur les contrôles des fonctionnaires du District de Nantes, puis du département. Il devint chef du *Bureau du dessèchement des étangs et marais*. Ce fut le seul effet de la mission de Villeneuve, car, inutile de le dire, pas un pied carré de marais ne fut desséché. Celui qu'il avait guidé sur les routes du département le recommanda au Directoire, comme seul capable de diriger une telle entreprise, parce qu'il connaissait seul en cette affaire les engagements des communes.

Ce bureau devint ensuite la *Direction de l'Agriculture et des Arts*. Son chef avait sous ses ordres tantôt deux, tantôt quatre commis<sup>32</sup>.

32. En floréal an III, M. Mathis rédige un mémoire sur la canalisation de l'Erdre depuis Nort jusqu'à sa source et l'envoi au district de Châteaubriant pour qu'il le fasse parvenir à Paris à la Commission d'agriculture.

Ne serait-ce point à cette occasion que M<sup>me</sup> Robin contracta le goût du théâtre qu'elle fit partager à sa nièce Sophie Trébuchet ?

Toutefois, il semble bien que M<sup>me</sup> Robin et sa nièce ne passèrent point à Nantes l'époque entière de la Terreur. Elles s'acheminèrent vers Châteaubriant où M<sup>me</sup> Robin possédait une maison dans la rue de Couéré. Quel motif les décida à quitter la grande ville ? Il n'en est point d'apparent. Gardons-nous de dramatiser les choses : le besoin, la nécessité d'économiser, le désir du calme propre aux vieillards, d'autres motifs encore, amenèrent ce changement de domicile, plutôt que la fureur des événements politiques.

Hélas ! Châteaubriant n'était pas calme. Il était au contraire, profondément divisé ; les haines couvaient dans son enceinte étroite. La petite ville avait connu les heures dramatiques de la Terreur ; elle avait assisté aux mêmes scènes scandaleuses que Nantes.

Une chose nous paraît certaine, ni M<sup>me</sup> Robin, ni Sophie Trébuchet ne cherchèrent à renouer leurs relations avec leurs anciens voisins. Les temps de la paix et de l'amitié étaient passés. Des deux fils Le Maignan, tous deux soldats dans l'armée de Bonchamp, l'un avait été tué au Mans, l'autre se cachait dans les halliers et les landes depuis la défaite de Savenay ; il groupait en compagnie de Terrien Cœur de Lion les survivants de la débâcle vendéenne ; il les amalgamait aux garçons de ferme pour former une compagnie de chouans. Quant à leurs sœurs, elles étaient enfermées dans les prisons de Rennes. Il faut attendre que le 8 thermidor leur en ouvre les portes et qu'elles reviennent au Petit-Auverné. Revoir les Fresnais est non moins difficile. Tous travaillent à se faire oublier, depuis que le plus remarquable d'entre eux, Toussaint de Beaumont, ex-procureur à l'amirauté de Nantes, ancien commandant d'une compagnie dite *de la Forêt (de Juigné)*, dans l'armée de Bonchamp a été solennellement exécuté à Château-

briant. L'opinion publique ne permettait pas un pareil oubli des principes révolutionnaires. M<sup>me</sup> Robin, d'ailleurs, ne se le fut pas permis, à cause d'elle-même et à cause de son gendre.

Il ne semble pas que M<sup>me</sup> Robin ait quitté depuis lors Châteaubriant. Ni ses neveux Trébuchet, ni Sophie devenue M<sup>me</sup> Hugo ne l'oublièrent. Ils conservèrent avec elle des relations épistolaires.

Elle mourut en son domicile de la rue de Couëré, le 20 juin 1810, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Son gendre, Louis-François Mathis l'avait précédé dans la tombe : il s'éteignit jeune encore à cinquante-quatre ans, le 20 fructidor an XII.

Quand à M<sup>me</sup> Mathis née Robin, elle se fixa définitivement à Nantes où elle mourut, le 15 décembre 1821, sur la Fosse, à l'angle de la rue des Capucins. Les Hugo se souvenaient d'elle, mais ne gardèrent avec la marraine de leur mère aucun commerce épistolaire. Elle laissa son héritage à son cousin Marie-Joseph Trébuchet.

Nous avons rappelé combien l'opinion révolutionnaire interdisait avec rigueur toutes relations avec les ennemis du régime nouveau. Qu'on nous permette de citer à ce propos un exemple emprunté à l'histoire de la famille Trébuchet; il a trait au Petit-Auverné lui-même.

Dans cette localité, vivait, nous l'avons déjà dit, une belle-sœur de M<sup>me</sup> Robin, une tante de Sophie Trébuchet. Elle habitait la maison même de la Renaudière. C'était M<sup>me</sup> Maurice Trébuchet née Louise Bodin, personne respectable, s'il en fut, à cause de son grand âge et de la dignité de sa vie. Elle était la bienfaitrice de la pauvre église du lieu. Lorsqu'en 1791, le vicaire d'Auverné, M. l'abbé C.-L.-M. Bédard, eût été chassé de son presbytère après avoir refusé le serment à la Constitution civile du clergé, il se réfugia chez elle. Sitôt que le District de

Châteaubriant connut ce fait, il ordonna une descente de police à la maison des Renaudières. On n'y trouva pas le malheureux abbé. C'était en février 1792.

Au mois de septembre de la même année, M. Bédard fut déporté en Espagne. Avant de s'embarquer sur le *Télémaque*, il confia ses meubles en dépôt à M<sup>me</sup> Trébuchet. Ce fut, six mois après, le 6 avril 1793, le motif d'une fouille scandaleuse au foyer de la pauvre vieille. Elle eut lieu sous la direction du citoyen Buron, du Grand-Auverné, qu'accompagnaient des citoyens de la Mayenne. Elle ne découvrit rien.

Quatre jours après, nouvelle fouille et menace d'arrestation par un aubergiste de Saint-Mars-la-Jaille. Effarée, perdant la tête, M<sup>me</sup> Trébuchet révéla tout ce qu'elle avait en dépôt. Tout fut saisi. Elle partit tout émue pour Nantes, près de ses petits-fils. Elle en revint le 21 juillet 1793 accompagnée de son petit-fils Louis Trébuchet. La grande ville était devenue moins sûre que le Petit-Auverné.

Désormais, M<sup>me</sup> Trébuchet ne quitta plus la Renaudière, où nous la retrouverons en 1796, à l'époque de la chouannerie et toujours en butte à l'animosité des patriotes.

Son exemple est caractéristique : il est vraiment dommage qu'on ne puisse en alléguer un semblable du côté Robin-Mathis.

(A suivre.)